



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 109 DU 07 MAI 2021

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET DIRECTION DES SECURITES

Arrêté du 06 mai 2021 portant désignation des centres de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19
+ Annexes

Arrêté du 07 mai 2021 portant désignation de centres temporaires de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Arrêté du 27 avril 2021 portant retrait d'enregistrement d'une déclaration d'un organisme de services à la personne
SAP834408304

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 04 mai 2021 autorisant d'urgence la capture de blaireaux à des fins de surveillance de la tuberculose bovine dans les communes de FERRIERE LA PETITE, FERRIERE LA GRANDE, CERFONTAINE, OBRECHIES, QUIEVELON dans le département du Nord

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE CAMBRAI

Délibérations de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
« Ecole Supérieure d'Art de CAMBRAI »
Conseil d'administration du 26 mars 2021

Arrêté portant désignation des centres de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3131-12 à L3131-20 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00h00 sur le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire, en particulier son article 55-1 ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire, en particulier son article 53-1 ;

Vu le décret n°2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 portant désignation des centres de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu les avis des 14 et 19 janvier, du 18 février, des 4 et 25 mars, des 2, 15 et 22 avril 2021 et des 4 et 6 mai 2021 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant l'inscription du département du Nord, à l'annexe 2 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié ;

Considérant l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre la covid-19 prévue par les dispositions de l'article 55-1 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire et de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VIII_bis de l'article 55-1 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié, « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VIII_bis de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

Considérant la nécessité de mettre en place de lieux dans le département du Nord permettant la vaccination, notamment des personnes appartenant au public prioritaire ne résidant pas dans des établissements spécialisés ;

Considérant les propositions formulées par les collectivités territoriales pour faciliter la mise en place du réseau de lieux de vaccination ;

Considérant les pré-requis techniques en matière d'accueil du public, de sécurité, d'acheminement et de conservation des vaccins à prendre en compte pour la mise en place des centres de vaccination ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de la population de l'ensemble du département du Nord ;

Considérant la nécessité de désigner les centres de vaccination spécialisés contre la covid-19 dans le cadre de la poursuite de la campagne de vaccination ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 8 mai 2021, les lieux figurant en annexe du présent arrêté sont désignés comme centres spécialisés de vaccination dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19.

Article 2 :

A compter du 8 mai 2021, est abrogé l'arrêté préfectoral du 23 avril 2021 portant désignation des centres de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, les directeurs des établissements médicaux et médicaux sociaux et les maires des communes figurant en annexe, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le 6 mai 2021

Le préfet,



Michel LALANDE

Porteur juridique du centre de vaccination	nom du centre de vaccination	adresse du centre de vaccination	CP	ville
CH La Bassée	salle VOX	17 avenue Lebas	59480	LA BASSEE
CHU Lille	CeVAC	ruè Pierre Decoux	59 120	LOOS
Hopital privé privé Le Bois	Hopital privé privé Le Bois	45, avenue Marx Dormoy	59000	LILLE
Hopital Saint Philibert GHICL	Hopital Saint Philibert GHICL	rue du Grand But,	59160	LILLE
Hopital Saint-Vincent GHICL	Hopital Saint Vincent GHICL	51 bd de Belfort	59020	LILLE
CHU de Lille	Zénith de Lille	1 boulevard des Cités Unies,	59800	LILLE
CH Roubaix	Vélodrome Le Stab'	Avenue Vandermeesh, Porte J	59056	ROUBAIX
CH SECLIN	Salle Rosenberg	Rue Marx Dormy	59113	SECLIN
CH Tourcoing	CH Dron, Bâtiment des maladies infectieuses et du voyageur	155 rue du Président Coty	59200	TOURCOING
CPTS de la Marque	Salle Pierre Herman	5 rue Jean-Macé	59290	WASQUEHAL
CPTS de la Marque	Espace concorde	51-53 Chemin des Crieurs	59650	VILLENEUVE-D'ASCQ
Hôpital privé de Villeneuve d'Ascq	Hopital privé de Villeneuve d'Ascq	20 avenue de la Reconnaissance	59650	VILLENEUVE-D'ASCQ
Polyclinique Saint-Roch	Salle Georges Catry	Place Jean Jaurès	59223	RONCQ
CH Armentières	Salle de Sport du Collège Jean Rostand	136, boulevard Faidherbe	59280	ARMENTIERES
CH Hazebrouck	Espace FLANDRE	4 Rue du Milieu	59 190	HAZEBROUCK
CH Dunkerque	CH Dunkerque	Biologie médicale, 130 avenue Louis Herbeaux,	59 240	DUNKERQUE
Clinique de Flandres	Clinique de Flandres	300 Rue des Forts	59210	COUDEKERQUE-BRANCHE
CH de Denain	Salle Pierre Baudin	Place Pierre Baudin	59220	DENAIN
CH Saint-Amand	CH Saint-Amand	9 Rue des Anciens d'Afrique du Nord	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
CH de Valenciennes	Salle Jean Mineur	rue de la Cokeri	59300	VALENCIENNES
Polyclinique Vauban	Polyclinique Vauban	10 Avenue Vauban -	59300	VALENCIENNES
Polyclinique du Parc	Polyclinique du Parc	48 Rue Henri Barbusse	59880	SAINT-SAULVE
CH Le Cateau Cambresis	CH Le Cateau Cambresis	Service de consultations, 28 Bd Paturle -	59360	LE CATEAU-CAMBRESIS
Clinique du Cambresis	Clinique du Cambresis	102 Boulevard Faidherbe	59400	CAMBRAI
Clinique Sainte Marie (GHICL)	Clinique Sainte Marie (GHICL)	22 Rue Watteau	59400	CAMBRAI
CH Cambrai	Maison médicale de garde	516 avenue de Paris	59400	CAMBRAI
CH Le Quesnoy	Salle de Sport	1 chemin de Ghissignies	59530	LE QUESNOY
CH d'Avesnes	Salle du Bastion	Rue des Prés	59440	AVESNES SUR HELPE
CH Fourmies	CH Fourmies	Centre Hospitalier de Fourmies (consultations externes) Rue de l'Hôpital	59610	FOURMIES
CHSA Maubeuge	CH Maubeuge	13 Bvd Pasteur	59 600	MAUBEUGE
CPTS Val de Sambre	La Luna	Avenue Jean Jaurès	59600	MAUBEUGE
CH Douai	Maison médicale de garde	Rue de Cambrai à l'entrée du parking du CH	59187	DECHY
CPTS Grand Douai	Salle Gayant-Expo	Route de Tournai	59500	DOUAI
CPTS Pévèle du Douaisis	Salle La Grange	Rue Albert Poutrain	59310	ORCHIES

Porteur juridique du centre de vaccination	nom du centre de vaccination	adresse du centre de vaccination	CP	ville
Polyclinique Grande-Synthe	Polyclinique Grande-Synthe	Avenue de la Polyclinique	59760	GRANDE-SYNTHE
CPTS Bergues, Bourboug, Hondschoote	Salle Emmanuel Looten	Rue Léon Clayes	59380	BERGUES
CH de Somain	CH de Somain	61 bis rue J. Bouliez	59490	SOMAIN
CPTS Bergues, Bourboug, Hondschoote	Espace Pierre de Coubertin	Avenue François Mitterrand	59630	BOURBOURG
CH de Seclin	Salle polyvalente	rue Germain Delhayé	59710	PONT-A-MARCO
Hôpital privé Le bois	Hippodrome	Avenue Clémenceau	59700	MARCO-EN-BAROEUL
CH de valencienne	Salle multisport Saint Exupéry	Rue Chaussiette	59163	CONDE-SUR-L'ESCAUT
CH de Cambrai	Salle des sports Jean Degros	rue du stade	59231	GOJZEACOURT
CPTS BBH	Salle robert Delbique	candaele starete	59470	WORMHOUT



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Arrêté portant désignation de centres temporaires de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19.

Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3131-12 à L3131-20 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00h00 sur le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire, en particulier son article 55-1 ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire, en particulier son article 53-1 ;

Vu le décret n°2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2021 portant désignation de centres temporaires de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu les avis du 22, 26, 29 avril 2021 et 6 mai 2021 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en terme de santé publique ;

Considérant l'inscription du département du Nord, à l'annexe 2 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Considérant l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre la covid-19 prévue par les dispositions de l'article 55-1 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire et de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VIII_bis de l'article 55-1 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié, « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VIII_bis de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, « La vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

Considérant la nécessité de mettre en place de lieux dans le département du Nord permettant la vaccination, notamment des personnes appartenant au public prioritaire ne résidant pas dans des établissements spécialisés ;

Considérant les propositions formulées par les collectivités territoriales pour faciliter la mise en place du réseau de lieux de vaccination ;

Considérant les pré-requis techniques en matière d'accueil du public, de sécurité, d'acheminement et de conservation des vaccins à prendre en compte pour la mise en place des centres de vaccination ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de la population des différents bassins de vie du département du Nord ;

Considérant les besoins de renforcer ponctuellement les capacités de vaccinations dans des secteurs où la circulation du virus est importante ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont désignés, selon leur date d'ouverture, centres temporaires de vaccination dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19, les sites suivants :

Commune	Etablissement	Adresse	Date d'ouverture
Dunkerque	Centre du Kursaal	7 bis Place du Casino	Les 7, 8 et 9 mai 2021 Les 15, 16 et 17 mai 2021
Gravelines	Sportica	Boulevard de l'Europe/place du Polder	Les 7, 8 et 9 mai 2021 Les 15, 16 et 17 mai 2021
Aulnoye-Aymeries	Maison de santé	2 Rue Jean Jaurès	Les 8, 9 et 15 mai 2021
Hautmont	Centre Culturel Maurice Schumann	15 place Charles de Gaulle	Les 8 et 15 mai 2021

Commune	Etablissement	Adresse	Date d'ouverture
Jeumont	Foyer Timmermans	Boulevard de Lessines	Les 8 et 13 mai 2021
Douai	Gayant expo	Route de Tournai	Les 8 et 9 mai 2021
Masnières	Salle du Bicentenaire	Place de la Mairie	Les 8, 9, 15 et 16 mai 2021
Villers Outréaux	Salle des fêtes	Place du Général de Gaulle	Les 8, 9, 15 et 16 mai 2021
Bertry	Salle des fêtes	Rue Gambetta	Les 8, 9, 15 et 16 mai 2021
Tourcoing	Salle des fêtes, Mairie de Tourcoing	10 place Victor Hassebroucq	Le 3 juin 2021
Hem	Le Zéphir	Rue du Tilleul	Le 11 juin 2021
Wattrelos	Salle polyvalente Roger Salengro	2 rue Emile Basly	Du 3 au 21 mai 2021 Du 14 juin au 2 juillet 2021

Article 2 :

L'arrêté du 29 avril 2021 portant désignation de centres temporaires de vaccination spécialisés dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19, est abrogé.

Article 3

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, les maires des communes mentionnées à l'article 1^{er}, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le 7 mai 2021

Le préfet,

Michel LALANDE





**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités du Nord
Rue Marc Lefrancq
BP 90045
59301 Valenciennes cedex

Affaire suivie par : service SAP
Mail : hdf-ud59v.sap@direccte.gouv.fr

**Arrêté portant retrait d'enregistrement d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP834408304**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;
- Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;
- Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;
- Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;
- Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;
- Vu le Décret du 21 avril 2016, nommant Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;
- Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2021 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 08 avril 2021 portant subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord,

Considérant que Madame Séréna CAMBONI, responsable de l'organisme PRESTIGE PRO CLEAN, sis 55 rue Sadi Carnot 59970 FRESNES SUR ESCAUT, nous informe par courriel du 20 avril 2021 de la cessation de ses activités de services à la personne,

DECIDE

Art.1. – L'enregistrement de la déclaration délivrée le 1^{er} février 2018 à Madame Séréna CAMBONI, responsable de l'organisme PRESTIGE PRO CLEAN, sis 55 rue Sadi Carnot 59970 FRESNES SUR ESCAUT, est retiré à compter du 26 novembre 2018.

Art. 2. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 27 avril 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS du Nord site de Valenciennes ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.
En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau nature et territoires

Arrêté préfectoral autorisant d'urgence la capture de blaireaux à des fins de surveillance de la tuberculose bovine dans les communes de FERRIÈRE LA PETITE, FERRIÈRE LA GRANDE, CERFONTAINE, OBRECHIES, QUIÈVELON dans le département du Nord

Le Directeur Départemental des Territoires et de Mer

- Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.427-6 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre I titre 2 et le livre II ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1 ;
- Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2003 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la tuberculose des bovinés et des caprins ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et de deuxième catégorie pour les espèces animales ;
- Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 2016 relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage ;
- Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie ;
- Vu les notes de service DGAL/SDSPA/2018-708 du 24/09/2017 relatives à la surveillance épidémiologique de la tuberculose dans la faune sauvage en France : dispositif Sylvatub ;
- Vu l'instruction technique DGAL/SDSPA/2018-699 du 19 septembre 2018 relative à Sylvatub et au changement de niveau de surveillance ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie jusqu'au 31 décembre 2024 dans le département du Nord ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric Fisse, Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- Vu l'habilitation des piégeurs agréés du département du Nord ;
- Vu l'avis de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu l'absence d'avis de Madame la Directrice départementale de protection des populations du Nord ;

Vu l'avis de Monsieur le Président de la fédération des chasseurs en date du 23 avril 2021 ;

Vu l'avis du service départemental Nord de l'office français de la biodiversité en date du 23 avril 2021 ;

Considérant le rapport du 8 avril 2011 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail (Anses) relatif à la tuberculose bovine dans la faune sauvage (saisine 2010-SA-0154) ;

Considérant le foyer de tuberculose bovine déclaré infecté par arrêté préfectoral n°2019-33 du 6 février 2019 sur la commune de FERRIERE LA PETITE ;

Considérant la présence de terriers de blaireaux actifs dans et à proximité des parcelles pâturées par les animaux issus de l'exploitation agricole déclarée infectée de tuberculose bovine en 2019 ;

Considérant la nécessité de connaître le statut de la faune sauvage, avant la mise à l'herbe des bovins, sur et à proximité de l'exploitation agricole déclarée infectée de tuberculose bovine située à FERRIERE LA PETITE ;

Considérant l'abattage total du troupeau infecté de tuberculose dans la commune de FERRIERE LA PETITE effectué en 2019 ;

Considérant le risque de transmission de la tuberculose bovine aux animaux de la faune sauvage et des animaux de la faune sauvage aux animaux domestiques ;

Considérant dès lors la nécessité de prévenir la circulation de la tuberculose au sein des animaux de la faune sauvage, notamment au sein de la population des blaireaux ;

Considérant la nécessité à agir d'urgence ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations du Nord :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Chasse particulière aux fins de surveillance de la tuberculose bovine

Des opérations de prélèvements de blaireaux, afin de dépister la présence de mycobactéries responsables de la tuberculose bovine sur les animaux capturés, sont effectuées sur les communes de FERRIERE LA PETITE, FERRIERE LA GRANDE, CERFONTAINE, OBRECHIES, QUIÈVELON, concernées par le parcellaire de l'exploitation du cheptel d'animaux d'élevage déclaré infecté par la tuberculose bovine ainsi qu'une aire de deux kilomètres autour des parcelles et des bâtiments d'élevage utilisés, ci-après dénommée « zone de surveillance ».

Article 2 : Échantillons de blaireaux à analyser

Dans la zone de surveillance, l'opération consiste à prélever deux blaireaux pour chaque terrier, préférentiellement des adultes, dans les communes de FERRIERE LA PETITE, FERRIERE LA GRANDE, CERFONTAINE, OBRECHIES, QUIÈVELON, dans la limite de 10 blaireaux. Les terriers les plus proches des parcelles infectées sont ciblés en priorité jusqu'à l'atteinte de l'objectif fixé.

Article 3 : Organisation technique des prélèvements et durée des opérations

Les opérations prévues à l'article 1 sont placées sous l'autorité du lieutenant de louveterie Monsieur Jean-Claude BONNIN, qui en organise la mise en œuvre. Il coordonne notamment les actions techniques des piégeurs agréés, placés sous son autorité et nommés dans l'article 4 du présent arrêté. Les lieutenants de louveterie pourront intervenir hors de leur zone de compétence, pour assister ou suppléer Monsieur Jean-Claude BONNIN, sur demande écrite de ce dernier.

Ces opérations peuvent être réalisées sur les communes de FERRIERE LA PETITE, FERRIERE LA GRANDE, CERFONTAINE, OBRECHIES, QUIÈVELON, à partir de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 25 mai 2021.

Article 4 : Moyen de prélèvement autorisé

Le moyen de prélèvement autorisé est le piégeage par utilisation de collets à arrêtoir (diamètre minimum du câble 1,8 mm voire 2 mm), y compris en gueule de terrier, à ras de terre si besoin. Les pièges doivent être relevés tous les matins, dans les deux heures qui suivent le lever du soleil.

La répartition des pièges doit être établie précisément en relation avec les éléments de connaissance du terrain en tenant compte de la disposition des bâtiments d'élevage et des pâturages, de la topographie des zones concernées et des indices de présence des blaireaux.

La mise à mort des blaireaux capturés doit être effectuée de façon la plus rapide et efficace possible afin de réduire la souffrance des animaux.

Pour ce mode opératoire, le lieutenant de louveterie est aidé par les piégeurs agréés suivants :

- Monsieur BOUILLON André, agrément n° 5990 du 15 juillet 1986
- Monsieur DERACHE Sébastien, agrément n° 59-3718 du 15 juin 2001
- Monsieur HUFTIER Philippe, agrément n° 59-8630 du 2 mars 2017
- Monsieur WATTHEE Serge, agrément n° 59-7864 du 10 juillet 2014

Article 5 : Gestion des prélèvements

Lors de la manipulation des animaux et du matériel, le port de gants à usage unique est obligatoire. Les animaux capturés sont placés dans des sacs plastiques étanches identifiés dès la capture. Le transport est direct entre le lieu de capture et le point de collecte.

Article 6 : Mise en œuvre

La direction départementale de la protection des populations du Nord est chargée de l'organisation et de la coordination des opérations prévues par le présent arrêté.

Le lieutenant de louveterie et les piégeurs agréés chargés des opérations prévues à l'article 1 du présent arrêté sont autorisés à transporter les cadavres des blaireaux prélevés jusqu'au laboratoire départemental d'analyse ou un lieu de stockage intermédiaire.

Article 7 : Évaluation du dispositif

Les mesures prescrites dans le présent arrêté sont périodiquement évaluées pour permettre d'adapter les dispositions réglementaires ainsi mises en œuvre aux évolutions constatées.

Article 8 : Compte-rendu des opérations

Le lieutenant de louveterie adresse à la directrice départementale de la protection des populations ainsi qu'au directeur départemental des territoires et de la mer du Nord un compte-rendu des opérations effectuées au plus tard le 31 mai 2021.

Article 9 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Télérecours citoyen sur le site www.telerecours.fr.

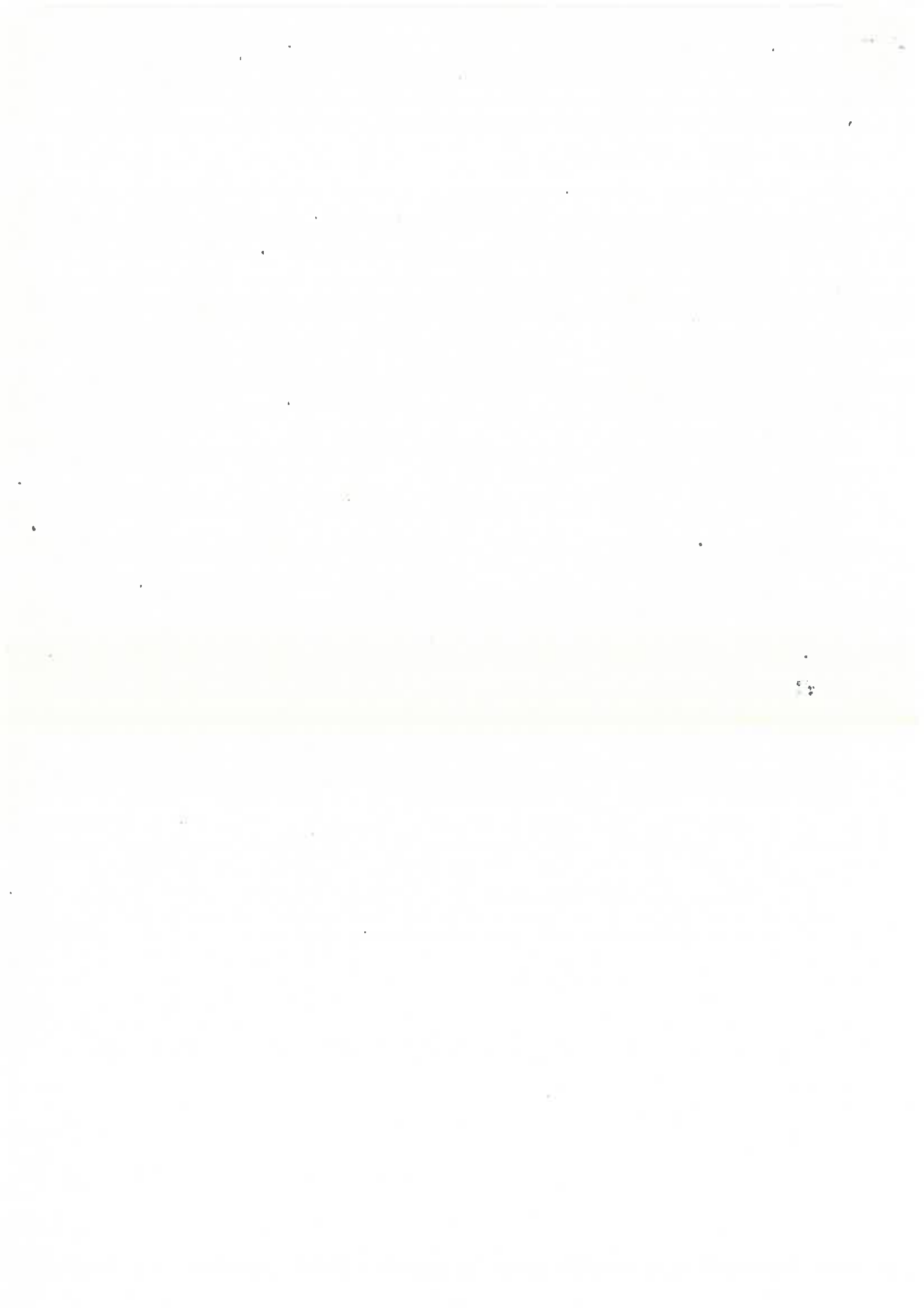
Article 10 : Le directeur départemental des territoires et de la mer, le secrétaire général de la préfecture du Nord, les maires des communes concernées, le sous-préfet d'AVESNE-SUR-HELPE, la directrice départementale de la protection des populations, le président de la fédération départementale des chasseurs du Nord, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le lieutenant de louveterie territorialement compétent et les piégeurs agréés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur est adressée, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, et affiché par les soins des maires des communes concernées par les opérations.

Fait à Lille, le

- 4 MAI 2021

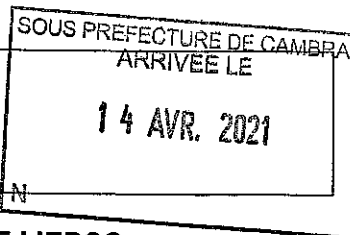
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires et de la mer,


Eric FISSE



École supérieure d'art de Cambrai

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESSEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(s) : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

.....

Délibération n° 2021/4

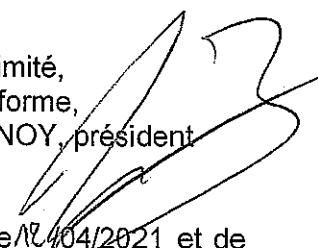
Rapport d'activité 2020

Le conseil d'administration,

Vu le bilan d'activité de l'année 2020, joint en annexe, qui fait état du fonctionnement de l'établissement, des partenariats mis en œuvre, des travaux de recherche, et des activités culturelles et pédagogiques de l'école supérieure d'art de Cambrai,

Prend acte du bilan d'activité 2020.

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président



Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2021 et de l'affichage le 17/04/2021

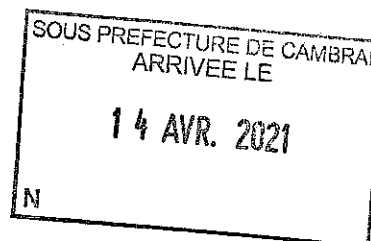
Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président

Bilan d'activité 2020



École supérieure d'art de Cambrai
Nord-Pas-de-Calais

Sandra Chamaret
Directrice



Sommaire

Préambule

1. Fonctionnement général

Présentation de l'établissement
Composition du conseil d'administration
Composition de l'équipe

2. Budget et éléments financiers

Équilibres globaux
Section de fonctionnement
 Équilibres de la section de fonctionnement
 Ensemble des postes de dépenses
 Recettes
Investissement

3. Projet pédagogique

Contenus et formats pédagogiques
Crise sanitaire Covid-19 : l'inattendu pédagogique
Workshops
Voyages d'études

4. Recherche

Ateliers de Recherche et Création (ARC)
Deux programmes de recherche
 New Hoarders
 Retour aux sources

5. Diplômes

DNA
DNSEP

6. Action culturelle

Expositions
Publications numériques
Conférences

7. Annexes

Communication
 Internet et réseaux sociaux
 Salons et événements
 Presse

Préambule

L'année 2020 a été particulière pour l'École supérieure d'art de Cambrai comme pour tous les établissements d'enseignement, puisqu'à partir de mi-mars en raison de l'épidémie mondiale du virus Covid-19, la totalité des cours s'est déroulée à distance, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les enseignants ont adapté leur pédagogie en urgence, inventé des supports de cours et des relations pédagogiques par écrans interposés. Des étudiants ont vu leur parcours gravement entravé par un accès à la technologie inégal, par un déficit de socialisation et d'émulation artistique. Les examens de fin d'année et les diplômes ont été adaptés à un déroulement à distance, les recrutements pour l'année suivante ont également été transformés.

La totalité des actions culturelles du premier semestre 2020 a été suspendue, annulée ou déplacée.

La rentrée d'octobre a permis une reprise partielle de l'activité en présence, ainsi que la tenue sur site de certaines soutenances de diplômes (DNSEP). La dérogation du Ministère de la Culture, en date du 30 octobre 2020, a permis une continuité pédagogique sur site pour les « formations ancrées sur la pratique », dont nos cursus relèvent. L'ÉSAC a ainsi pu accueillir les étudiants et leur proposer la totalité des cours pratiques nécessitant du matériel et des espaces particuliers. Elle a également pu organiser des workshops avec des intervenants extérieurs ainsi que quelques voyages d'étude. En revanche, toutes les autres activités qui enrichissent d'ordinaire la pédagogie (conférences, visites d'expositions, expositions et restitutions publiques, échanges Erasmus...) ont été dématérialisées ou annulées.

Le bilan d'activité 2020 de l'École supérieure d'art de Cambrai témoigne de ces adaptations et de cette transformation de l'activité, évidemment circonstancielle.

D'autre part, l'École a vécu de profonds changements internes puisque la direction par intérim menée par Gilles Dupuis depuis novembre 2018 a pris fin en août 2020, suivie d'une vacance précédant la prise de fonction de Sandra Chamaret au 1^{er} janvier 2021; et que l'administrateur recruté en janvier 2020 a démissionné en août (avec effet fin décembre).

1. Fonctionnement général

Présentation de l'établissement

L'École supérieure d'art de Cambrai est un établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication. Cet établissement public de coopération culturelle (EPCC) délivre un enseignement dans le champ de la communication circonscrit au design graphique, développe une activité de recherche et une activité de diffusion artistique et culturelle. Les études sont organisées selon un cursus progressif de trois et cinq années. Une première année, propédeutique, constitue une initiation aux connaissances fondamentales nécessaires à une inscription dans les cycles proposés.

L'ÉSAC propose deux cycles distincts. Le premier, sanctionné par le Diplôme National d'Art (DNA, grade de Licence), est de 3 ans. Le second, préparant au passage du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP, grade de Master), se déroule sur 5 ans. Ces diplômes sont inscrits au « niveau II » et au « niveau I » du répertoire national de certifications professionnelles (RNCP).

L'École supérieure d'art de Cambrai forme des auteurs, des créateurs, des professionnels de la création graphique actuelle tout en préservant une inscription dans le champ plus exhaustif de la création artistique contemporaine.

L'équipe pédagogique est composée de graphistes, d'artistes et de théoriciens (critiques et historiens de l'art). L'École accueille chaque année des professeurs invités. Le cursus est ponctué par des rencontres avec des personnalités extérieures (cycles de conférences, ateliers intensifs, séminaires, ateliers de recherches et de création) en relation avec les attendus pédagogiques et une inscription au territoire. À cela s'ajoutent des manifestations programmées par l'école (expositions, publications), des visites d'exposition et des voyages d'études.

Rapprochement avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

Dans le cadre du projet d'ordonnance prévu par la loi permettant des expérimentations en vue du rapprochement des établissements d'enseignement supérieur, l'ÉSAC est devenu un établissement « composante » de l'entité expérimentale UPHF, tout en conservant ses spécificités, structurations juridiques et financières. Ce rapprochement est en cours et ses modalités restent à définir précisément.

Réseau pédagogique régional

Dans le contexte de l'offre régionale, l'ÉSAC se singularise donc par son option communication, mais entretient des liens pédagogiques avec chacun des 3 EPCC environnants (ÉSAD Valenciennes, ÉSA Dunkerque-Tourcoing, ÉSAD Amiens). Ces liens lui ont permis de mutualiser un ensemble de ressources et d'opérer des coopérations entre les enseignements et la recherche (Axe de recherche inter-écoles « Hyper.Local » avec Valenciennes et Dunkerque-Tourcoing, dispositif professionnalisant open(RE) source avec Amiens).

Réseau pédagogique national et international

L'École fait partie du réseau national des Écoles supérieures d'art (ÉSA) et est membre actif de l'ANdÉA (Association nationale des écoles d'art). À ce titre, toutes les personnes de l'établissement (les équipes pédagogique et administrative, la direction et les étudiants) sont invitées à participer aux colloques et ateliers de travail inter-écoles. Du 7 au 16 décembre 2020, le séminaire d'automne « TRANSITIONS, RÉALITÉS » a permis de partager des expériences lors d'ateliers thématiques en ligne, tels que : Interroger et transformer nos modèles du numérique ; Ancrer les écoles dans leurs biorégions (action locale, économie circulaire, voisinage...) ; Quelles relations internationales en temps de surchauffe mondiale ?

L'ÉSAC entretient également des coopérations pédagogiques ponctuelles avec différentes écoles, citons les ÉSA de Caen, le Havre-Rouen, de Besançon, de Bourges, de Rennes.

Enfin, l'ÉSAC développe différents types de mobilités et d'actions vers l'international, restreints cette année en raison de l'épidémie de Covid-19. La charte Erasmus+ a été renouvelée en fin d'année pour la période 2021/2027.

Composition du conseil d'administration

• **2 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT**

Michel Lalande, Préfet de Région

Hilaire Multon, Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France ;

• **4 REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI**

Pascal Duez

Pascal Bruniaux

Sonia Lancel

Jacques Richard

• **4 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CAMBRAI**

Jeannine Bertheloot

Marie-Anne Delevallée

Laurence Saydon, Vice-Présidente

Sylvain Tranoy, Président de l'EPCC

• **1 REPRÉSENTANTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND HAINAUT**

Anny-Claude Morisiaux

• **1 PERSONNALITÉ QUALIFIÉE**

Abdelhakim Artiba, Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

• **1 REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Martine Ratte

• **2 REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE**

David Braillon

Frédéric Vaësen

• **2 REPRÉSENTANTES DES ÉTUDIANTS**

Rose-Marie Devignes

Camille Leleu

Composition de l'équipe

En fin d'année 2020, l'équipe administrative a été renouvelée de façon importante. Une nouvelle directrice a été recrutée selon un processus complet, entre mars (diffusion de la fiche de poste) et mi-octobre (validation de la nomination par le conseil d'administration), pour une prise de poste effective au 1^{er} janvier 2021. Une administratrice à temps plein a été recrutée courant décembre, pour une prise de poste effective le 1^{er} février 2021. L'établissement entame donc une mutation stratégique et organisationnelle, ce qui explique l'allongement de certains délais, nécessaires à la découverte des dossiers et à la mise en place de nouveaux processus de travail.

DIRECTION

Gilles Dupuis, directeur général : janvier/août 2020

DIRECTION PAR INTÉRIM

Martine Ratte et Mohamed Abdoune : septembre/décembre 2020

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Mohamed Abdoune, administrateur

Martine Ratte, responsable du secrétariat pédagogique et de la scolarité

Aline Mallet, comptable

Sandrine Frère, agent d'accueil et secrétaire pédagogique

[Aline Mallet, Sandrine Frère], centre de documentation

ÉQUIPE TECHNIQUE

Virginie Flahaut, technicienne édition et impression

Loïc Joly, maintenance et conciergerie

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

THÉORIE ET LANGUES VIVANTES

Catherine Chevalier, art et sciences sociales

Stéphanie Mahieu, actualités du design en anglais

Caroll Maréchal, théorie du design graphique, cultures contemporaines

Caroline Tron-Carroz, histoire de l'art

COMMUNICATION, DESIGN GRAPHIQUE

David Braillon, design graphique & usages typographiques

Diane Boivin, typographie & mise en page

Jean-Baptiste Bourgois, illustration

Brice Domingues, design graphique et éditorial

Gilles Dupuis, design graphique & images d'actualités

Thibaut Robin, images numériques

Mathias Schweizer, design graphique et éditorial

Bruno Souêtre, design graphique & mise en espace

ARTS & MÉDIA

Keyvane Alinaghi, code créatif et dispositifs numériques

Christine Bouvier, gravure et dessin

Romain Descours, vidéo

Étienne Dubois, photographie et façonnage

Fred Vaësen, installations, couleurs & sérigraphie

Agnès Villette, photographie

Mark Webster, design interactif, programmation informatique et langages

2. Budget et éléments financiers

Équilibres globaux

Résultats globaux (fonctionnement et investissement)

	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020
Résultat de l'exercice	118 521	23 728
Résultat N - 1 reporté	74 419	192 940
Résultat de clôture	192 940	195 379

Fin 2019, l'excédent global de clôture était de 192 940 €.

Fin 2020, il est de 195 379 €. Cette baisse de l'excédent s'explique par une augmentation de la masse salariale (recrutement d'un administrateur). Le réalisé 2020 en fonctionnement (dépenses) s'élève à 1,07 M€, soit un taux de réalisation de 79,7 %.

Le compte administratif 2020 est excédentaire, compte tenu de la reprise de résultat 2019 et de l'annulation d'activités en raison de la crise sanitaire (- 34 019 €, dépenses supplémentaires déduites).

Section de fonctionnement

ÉQUILIBRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice

	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020
Total recettes de fonctionnement	1 146 688	1 116 493
Total dépenses de fonctionnement	1 027 793	1 065 943
Résultat de fonctionnement de l'exercice	118 895	50 550

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est excédentaire de 50 550 €.

ENSEMBLE DES POSTES DE DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement de l'exercice

	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020
Charges à caractère général	178 850	146 580
Charges de personnel	805 112	864 358
Autres charges de gestion courante	6 652	14 993
Charges exceptionnelles	5 561	3 500
Amortissements	37 179	36 511
Total dépenses de fonctionnement	1 033 354	1 065 943

Les charges de personnel

En 2020, les charges de personnel représentent toujours, et de loin, le plus gros poste de dépenses. La baisse conjoncturelle de 2019 liée à la vacance partielle du poste d'administrateur est dépassée, pour se rapprocher du niveau moyen de dépenses situé autour de 880 000 €, comme sur la période 2015/2018.

Les charges à caractère général

Elles représentent le deuxième poste budgétaire le plus important. En 2020, elles s'élèvent à 146 580 € soit une dépense moyenne de 12 215 € par mois. Il y a eu moins de dépenses lors de ce cycle scolaire perturbé par le confinement et la période pandémique. L'étude de ce poste de dépenses entre 2017 et 2020 démontre bien le caractère circonstanciel de cette année.

2017	2018	2019	2020
189 753	190 217	178 850	146 580

Il convient de rappeler que ce poste de dépenses regroupe deux types de charges :

- les crédits pour les dépenses dites « support » : à savoir les charges de bâtiment, d'administration, de fluides (chauffage, électricité...),
- les crédits pédagogiques qui concernent les sommes affectées directement à la vie scolaire : fournitures pédagogiques, voyages pédagogiques, fournitures et équipement pour les divers ateliers, publications, aide aux mémoires et aux diplômés...

En 2020, ces postes de dépenses pédagogiques ont été impactés par la crise sanitaire et sont donc conjoncturels :

- Voyages pédagogiques : 3 000 €
- Expositions : 0 €
- ARC arts scènes médias / Opéra de Lille et Phénix : 990 €
- Fournitures pour les différents ateliers (34 577€) : gravure (3 112 €), achat de matériel photo/vidéo (23 965 €), sérigraphie (940 €), traceur et impressions grands formats (6 560 €).
- Pédagogie courant (37 655 €, dont 21 980 € d'investissement) : ce poste comprend entre autres les dépenses pour la location et la maintenance des photocopieurs dédiés aux étudiants (10 956 €) ou encore le WIFI en accès libre pour ceux-ci (3 800 €).
- Publications : 3 874 €
- Fonds documentaire : 1 840 €
- Aide aux diplômés : 1 370 €

- Les projets pour lesquels ont été obtenus des financements du Ministère de la Culture ou de la DRAC Hauts-de-France :

* New Hoarders : 4 855 €

* Hyper.Local : 674 €

* Retour aux sources : 1 725 €

Cette année, et pour des raisons évidentes d'impossibilité de déplacement, une partie de la subvention allouée par la DRAC pour la mobilité internationale des étudiants boursiers a été convertie en aide aux jeunes diplômés : acquisition de matériel informatique prêté lors du confinement (3 956 €), édition de cartes postales liées aux diplômes (983 €), bourses Covid-19 d'aide ponctuelle aux étudiants (500 €/personne, soit 4 000 € pour les années 5)

RECETTES

Recettes de fonctionnement de l'exercice

	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020
Contribution ville de Cambrai	270 000	270 000
Contribution État	245 100	245 100
Subvention région	250 000	250 000
Subventions État	31 200	41 200
Subventions ville (fonctionnement)	214 000	190 000
Subventions ville (autre)	59 000	—
Produits de service (droits d'inscriptions...)	38 350	39 360
Autres (Erasmus, remboursement ESAD...)	56 073	38 970
Amortissements subventions	41 963	41 963
Total recettes de fonctionnement	1 146 687	1 116 493

Les contributions des membres

En tant qu'EPCC, l'ÉSAC reçoit des contributions statutaires de deux de ses membres : la ville de Cambrai (270 000 €) et l'État (245 100 €).

Les subventions

Au-delà de ces contributions obligatoires, l'ÉSAC reçoit parallèlement des subventions. En premier lieu, une subvention de fonctionnement de la ville de Cambrai, qui a baissé en 2020, passant de 214 000 € à 190 000 €, ainsi qu'une subvention versée par la Région, stable par rapport à 2019, de 250 000 €.

Par ailleurs, l'État (Ministère de la Culture) complète sa contribution par une aide à la mobilité internationale en direction des étudiants boursiers (11 200 €). L'État finance aussi des projets spécifiques résultant d'appels à projet. En 2020, l'ÉSAC a ainsi obtenu :

- Une subvention de 20 000 € correspondant à la reconduction de l'unité de recherche (UR) « Hyper.Local », portée conjointement avec les écoles de Valenciennes et de Dunkerque-Tourcoing.

Ce financement est de 20 000 € / an sur 3 ans (2020-2022).

- Une subvention de 10 000 € pour le programme de recherche « Retour aux sources ».

Les droits de scolarité :

Les droits de scolarité sont en légère baisse (36 020 €).

Le remboursement par l'ESAD Valenciennes :

La somme de 15 740 € correspond au remboursement du salaire de l'administrateur de Cambrai mis à disposition de Valenciennes par convention et à hauteur de 50 %. Le complément sera versé en 2021.

Les autres recettes :

Dans les autres recettes, on trouve une somme de 41 963 €, qui correspond à l'amortissement des subventions perçues pour le plan d'acquisition des équipements lors de l'intégration dans les nouveaux locaux.

Cet amortissement des subventions, qui s'achève en 2020, est une opération d'ordre.

Investissement

L'effort d'équipement s'est élevé en 2020 à 42 658 €.

On peut noter au titre de ces dépenses :

- 3 211 € de mobilier pour les salles de cours et ateliers,
- 5 049 € pour des équipements divers,
- 34 398 pour des ordinateurs et autre matériel numérique

3. Projet pédagogique

Contenus et formats pédagogiques

C'est parce que le terme « design graphique » recouvre tout un champ d'interventions et reflète des démarches créatrices de différentes natures que son enseignement vise en premier lieu à cerner auprès de l'étudiant cette multiplicité des approches et à lui faire prendre conscience des implications que la discipline exige. Nous ambitionnons que nos étudiants, au terme de leur formation, puissent s'affirmer en qualité de graphistes — dans le sens d'un auteur d'une œuvre de l'esprit relevant du design graphique, alimentée par les connaissances théoriques et méthodologiques propres à cette condition.

Les champs abordés vont de l'image fixe (identité visuelle, affiche, dessin de presse, édition) à l'image animée (vidéo, générique, site web, applications pour smartphones, dispositif interactif), en passant par les formes de contextualisations que constituent le graphisme dans l'espace (scénographie d'exposition, signalétique) ou le graphisme d'information (data design).

Dès la première année, les fondamentaux de la mise en page et de la gestion typographique, la portée du dessin de caractères et de leurs usages doivent être acquis, ou en cours d'acquisition. Ainsi, ces savoirs permettent de se confronter très tôt dans le cursus aux enjeux de la commande dans le champ d'intervention du graphisme.

La relation entre graphiste et commanditaire est analysée durant le cursus. Cette relation, souvent complexe, est l'objet de plusieurs rencontres avec des professionnels. Ces rendez-vous sont ordonnés en fonction de l'actualité contemporaine du domaine.

Les workshops, ateliers intensifs, sont des moments d'interventions où des personnalités extérieures issues du domaine, par leur incitation, leur sujet, amènent nos étudiants à développer leur pratique. C'est dans cette cohérence des temps et des interventions que nos étudiants peuvent se forger une conscience critique de leur future participation à l'univers du graphisme et se saisir de leur avenir professionnel.

C'est parce que l'évolution des technologies dans le domaine de la création ordonne une mise à jour des savoirs, de leur transmission, et des pratiques qu'elle impose une réflexion constante sur les collaborations des praticiens d'autres disciplines. Cette réévaluation permet à nos étudiants de répondre de manière pertinente et circonstanciée à des commandes impliquant des médiums distincts et des déclinaisons multiples.

L'objectif de la phase programme (1^{er} cycle), tend à saisir, par une pratique technique et technologique diversifiée, les modalités possibles de conception et de réalisation d'objets graphiques. Traducteurs d'énoncés, ils seront en mesure, à partir d'un cahier des charges, de répondre à une commande simple en proposant plusieurs propositions argumentées et pertinentes. Ces réponses se situeront dans les champs suivants : affiche, livre, brochure, site Internet, application mobile, design d'interfaces graphiques, installation.

Il s'agira de les initier aux champs d'interventions plastiques et théoriques du design graphique dans l'histoire de la communication visuelle.

Crise sanitaire Covid-19 : l'inattendu pédagogique

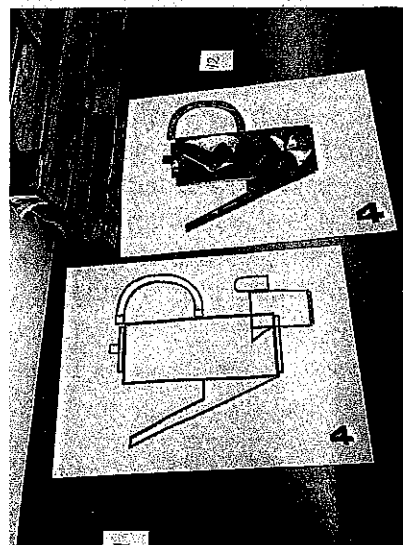
L'adaptation de tous les cours au format numérisé à distance a demandé un investissement très important de la totalité du corps enseignant. Une partie de l'équipe a retourné cette contrainte et a témoigné des inventions conjointes (enseignants / étudiants) à travers une exposition en octobre 2020 à la Design Week de Lille, « D'écrans à écrans ». En voici la note d'intention :

« Les écoles d'art et de design françaises proposent un large spectre d'enseignement pratique et théorique. Une gamme d'ateliers regroupant la peinture, l'illustration, la gravure, la vidéo, la photo, la création numérique, la performance... Des espaces de création dans lesquels la monstration, le geste technique, le travail collégial sont des formes d'accompagnement primordiales pour aider les étudiants à intensifier leurs propositions artistiques. **Difficile, pendant cette crise du Covid-19, de maintenir ces formes** d'enseignement qui engagent la manipulation et l'expérimentation sur site, d'autant plus que pour garder le cap (l'objectif des diplômes) le virtuel et l'écran comme interface se sont imposés. Il a fallu, pour certains enseignements, se plier à la configuration et aux limites des ordinateurs, chamboulant parfois les modalités de création et de restitution de certains ateliers. L'ordinateur comme outil n'a pas été la solution idéale pour toutes les spécialités, mais il a tout de même été un territoire de réflexions et de basculement, pour les profanes comme pour les designers du numérique. L'École supérieure d'art de Cambrai est, depuis un certain temps, sur une dynamique de création Open Source et libriste. L'école tente de s'émanciper des géants numériques de la mise en forme et de la création d'images assistée par ordinateur.

Déjà inscrit dans son programme, le code informatique comme médium de création permet aux étudiants de produire une image, une animation, une installation... de A à Z, sans être dépendants des logiques de travail sélectif proposées par les logiciels privés. Cette situation de confinement a été propice à l'expérimentation de ces outils numériques libres. De manière pratique, le code est un outil extrêmement flexible et manipulable à distance sur des plateformes qui permettent le travail collaboratif (serveur partagé sur lequel les étudiant.e-s peuvent échanger et modifier des briques de codes, et les exécuter sur un navigateur web). Du côté théorique et philosophique, une envie de se détacher d'une camisole numérique omniprésente (GAFAM, Adobe...) est palpable chez nos plus jeunes, et donne des élans de motivation pour s'appropriier (à nouveau) cet environnement digital. »

Workshops

Chaque année, en complément du programme pédagogique proposé par les enseignants, des ateliers intensifs sont animés par des intervenants extérieurs. Les workshops ont pu être menés en deuxième partie d'année, grâce à la dérogation accordée aux « formations ancrées sur la pratique » (cf circulaire du Ministère de la Culture en date du 30 octobre 2020).



CARTE SENSIBLE
Fabrication maison, Jean-Marc Brétégnier
20 / 21 février 2020
— ÉSAC et Centre social St Roch

IDENTITY, DESIRE,
IMAGE AND PERCEPTION
Arthur Gillet, plasticien
19 / 21 octobre 2020 — ÉSAC

MONSIEUR, MONSIEUR
Manu Clabecq, graphiste illustrateur
19 / 22 octobre 2020 — ÉSAC

SOUVENIR D'UNE EXPOSITION
Diane Boivin, designer graphique
21 / 23 octobre 2020 — ÉSAC

DÉTOURNEMENT ANALOGIQUE
Atelier Hoop, Nicolas Guichard
15 / 16 octobre — ÉSAC
Dans le cadre du programme de recherche Retour aux sources

BLAH BLAH BLOH
Olivier Lebrun, graphiste
26 / 27 octobre et 23 / 24 novembre — ÉSAC
Dans le cadre du programme de recherche New Hoarders

SCULPTURE [1]
Karl Nawrot, graphiste
16 / 19 novembre — ÉSAC
Dans le cadre du programme de recherche New Hoarders

L'AMICALE DE PRODUCTION
Antoine Defoort, plasticien
Lundi 9 Novembre / lundi 14 décembre — en visioconférence / ÉSAC
Dans le cadre de l'ARC Arts scènes médias

Voyages d'études

NAM JUNE PAIK

Lundi 27 et mardi 28 janvier 2020 — Tate Modern Londres
Visite de l'exposition et autres musées londoniens
Dans le cadre du programme de recherche Retour aux sources

MASTER ART&HUMANITIES

Lundi 27 et mardi 28 janvier 2020 — Royal College of Art (RCA) Londres
Rencontre avec les étudiants du Master, dans le cours de Pil & Galia Kollektiv
(docteurs, enseignants au RCA, artistes et curators)
Dans le cadre du programme de recherche Retour aux sources

LE SUPERMARCHÉ DES IMAGES

Jeudi 12 mars 2020 — Jeu de Paume Paris
Visite de l'exposition et programme sur mesure par année
Année 1: Musée d'Art moderne de la ville de Paris (collections permanentes),
Palais de Tokyo (Ulla von Brandenburg)
Année 2: Fondation Kadist (Asli Çavusoglu), Le Bal (La Bête, un conte
moderne de Yasmina Benabderrahmane, rencontre avec l'artiste)
Années 3, 4 et 5: visite d'une vingtaine de galeries parisiennes, Centre culturel
suisse, Fondation Lafayette (vernissage de l'artiste Rachel Rose)

MATT MULLICAN

Mercredi 7 octobre 2020 — Grand Hornu Mons
Visite de l'exposition

SOLEILS NOIRS

Mercredi 14 octobre 2020 — Louvre-Lens
Visite de l'exposition

WILLIAM KENTRIDGE, UN POÈME QUI N'EST PAS LE NÔTRE

Mercredi 14 octobre 2020 — LAM Villeneuve d'Ascq
Visite de l'exposition

EMERGENCES DESIGNER(S) DU DESIGN SENS FICTION

Mercredi 14 octobre 2020 — Tri Postal Lille
Visite des expositions

4. Recherche

Depuis 2011, l'École supérieure d'art de Cambrai a engagé une activité de recherche disciplinaire spécialisée dans le champ du design graphique. Initialement conçue à l'attention des étudiants de second cycle, l'activité d'initiation à la recherche s'est invitée dans le premier cycle (semestre 3 à 6), à travers plusieurs formes, artistiques et académiques. Ainsi, dès la phase programme, l'équipe enseignante alimente les écrits du premier cycle et la production plastique des étudiants grâce à des enseignements théoriques, des Ateliers de recherche et création (ARC), des colloques et journées d'étude, des expositions, des publications.

Ateliers de Recherche et Création (ARC)

Les ARC proposés aux semestres 5, 6, 7 & 8 se trouvent, d'usage, établis dans un temps hebdomadaire oscillant de 4 à 8 heures. Leur évaluation repose sur l'engagement de l'étudiant (assiduité, participation, pratique, initiative de la recherche, qualité des réalisations collectives et individuelles).

En fonction de nos partenaires, selon les années universitaires, nos intitulés peuvent changer de dénomination, mais recouvrent toujours ces champs : narration transmédia, publication écran, création éditoriale, scénographie, illustration, spécimen typographique, typographie contextuelle, arts vivants.

Cette année 2020, certains ARC n'ont pu aboutir à des restitutions publiques tangibles et ont donné lieu à des restitutions sous forme numérique.

En février 2020, les projets expérimentaux entre l'univers du graphisme et celui de l'art et de la performance, créés dans le cadre de l'ARC « Arts scènes médias » n'ont pu être présentés à l'Opéra de Lille comme il était d'usage les autres années. Cette année spéciale a donné lieu à une restitution numérique, sous la forme d'un site internet documentant les travaux des étudiants. Ce format a permis un temps de réflexion, de synthèse et d'écriture sur la production effectuée.

<http://asm.esac-cambrai.net/>

Du 10 au 18 octobre 2020, l'ARC « Retour aux sources », lié au programme de recherche du même nom, a exposé les dispositifs étudiants explorant les Reactive books de John Maeda lors de Lille Design Week, au Tripostal Lille. Ces travaux avaient déjà été montrés à l'École d'art de Cambrai lors des portes ouvertes, en février 2020.

L'ARC « Mapping » incite à développer des outils de production et à expérimenter de nouvelles formes de compositions visuelles qui, mises en partages, élargissent le champ des possibles de la création graphique. Le 3 avril 2020, l'ARC devait participer au Vidéo Mapping Festival de Lille, sous la forme d'une expérience visuelle et sonore performée par une quinzaine d'étudiants : « Harmonic Motions ». Cette année, l'équipe a travaillé sur la création de primitives géométriques mises en mouvement grâce au son, le tout sans logiciel préétabli, mais codé en temps réel le jour de l'événement. Les spectateurs devaient découvrir l'envers du décor et voir les étudiants manipuler le code informatique.

www.esac-cambrai.net/A3/map

Deux programmes de recherche

NEW HOARDERS – LE DESIGN GRAPHIQUE EN COLLECTION

Les projets menés ces dernières années, avec les étudiants, se sont intéressés à des objets de design graphique présents dans des fonds mais peu connus car non répertoriés, et/ou non conservés pour leur valeur esthétique. Ils les mettaient en lumière via un travail de valorisation — exposition, édition, etc.

Depuis 2020, New Hoarders fait un pas de côté en s'intéressant à un lieu français emblématique pour la reconnaissance institutionnelle du design graphique : Le Centre de création industrielle (CCI, 1969-1992).

CCI FANTASIE — ÉPISODE 1

Note d'intention

Peu étudié, voire totalement absent de l'histoire des institutions culturelles françaises, le CCI a pourtant été précurseur, en France, dans la monstration du design et des communications visuelles « au musée ». Il a également été défenseur des professionnels de ces domaines de la création, ouvrant la voie plus tard au ministère Lang et aux initiatives qui s'en sont suivies (création de la Délégation aux arts plastiques, du Centre national des arts plastiques, de l'Ensci, de l'Anrt, mise en place d'une mission pour le graphisme, etc.)

Son histoire n'étant pas écrite, et le CCI étant aujourd'hui rattaché au Musée national d'art moderne (Mnam), les projets qu'il a mené pendant plus de 20 ans sont peu connus, voire inconnus pour les jeunes générations, et ouverts à toutes les interprétations et réécritures historiographiques.

En partant de ce constat, New Hoarders réactive, sous forme d'épisodes, certaines thématiques qui furent présentes au CCI, et dont l'actualité, même si déplacée, est toujours vive.

C'est par le biais de la narration et de la fiction que sera évoqué le CCI dans les divers épisodes, et non pas dans une démarche historique. Si certains projets s'appuieront sur des sources ou des faits historiques relatifs au CCI, il ne s'agit en effet pas d'écrire l'histoire de ce lieu, mais bien à partir de certains des thèmes qu'il a traité au cours de ses deux décennies d'existence, d'en proposer un récit, qu'il soit fantasmé, extrapolé, et/ou projeté dans l'actualité.

À sa création en 1969, la mission principale du CCI était de fournir aux spectateurs/visiteurs, les éléments leur permettant une consommation éclairée. Il souhaitait également mettre en contact les industriels et commanditaires avec les designers et graphistes, tout en valorisant ces domaines de la création par le biais d'expositions. La conceptualisation de sujets liés à ces domaines, avec la revue *Traverses*, faisait un lien avec un autre champ, celui des sciences sociales. Au fil des années 1970, et en particulier à partir des années 1980, la mission d'une consommation éclairée a peu à peu disparue, pour laisser place à la critique du postmodernisme et à une certaine « muséification » du design (et des communications visuelles dans une moindre mesure), prémices de la fusion entre le Mnam et le CCI en 1992, et de sa représentation au sein du Centre Pompidou depuis.

Reste que ce lieu montrait et donnait à penser le quotidien.

Les projets de cette année forment l'épisode 1, ils réactivent un des sujets principaux du Centre de création industrielle (CCI) : la consommation des objets, leur (re)production, leur représentation.

Qu'est-ce qu'un objet ? Quelles sont les manières de concevoir et de consommer les objets aujourd'hui ? Comment produit-on ? Comment reproduit-on ? Avec quels outils ? Comment donne-t-on à voir les objets ? Comment interagissent-ils avec nous ? etc. sont autant de questions et de thèmes qui pourront être soulevés, développés, déplacés, dans les différents workshops proposés cette année.

Partie 1

Deux graphistes sont intervenus à l'automne 2020 en workshop à l'ÉSAC. Le premier workshop avec Olivier Lebrun proposait de questionner la reproduction des objets, et les notions de copie et de simulacre (chères à Baudrillard par ailleurs), en partant d'un extrait du roman de Philip K. Dick, La planète impossible (1953) : « Payez l'imprimeur ! ».

Les étudiants ont chacun choisi un passage du texte et l'ont reproduit manuellement, à l'échelle de l'espace. Cette première reproduction a été photographiée pour être elle-même reproduite par impression sur un mug — objet choisi pour sa symbolique d'objet normé produit en masse qui annonce une certaine « mort du design », et pour sa symbolique de l'espace du bureau dans les années 1970-1980. L'impression des mugs, via une plateforme d'impression à la demande, renforce par ailleurs la notion de normalisation alors même que chacun de ces mugs est unique. Les mugs ont également été photographiés puis ont été imprimés sur des affiches afin de pouvoir les associer et recomposer l'intégralité du texte de Philip K. Dick.

Le second, avec Karl Nawrot, est parti du catalogue Du Bauhaus à l'industrie, de Wilhelm Wagenfeld, édité par le CCI en 1975, dans lequel chaque étudiant a choisi un objet qu'il a reproduit en deux dessins (un en contour seul, un second imaginant son volume). Par la suite, les étudiants ont été invités à hybrider un objet avec un autre pour créer une nouvelle forme. Cette dernière a ensuite été réalisée en volume (carton peint) à une échelle plus grande. Cette sculpture a ensuite été reproduite en dessin. Par ce sujet, Karl Nawrot proposait ainsi d'expérimenter l'hybridation d'objets et de formes (objets-mutants), leur représentation en volume, leur reproduction en passant d'une technique à l'autre, d'une échelle à l'autre.

Ces deux projets sont restitués dans l'exposition virtuelle CCI Fantasia1 disponible en ligne sur cci.esac-cambrai.net (du 1^{er} février 2021 au 31 mars 2021)

Équipe enseignante

- Caroll Maréchal, doctorante en théorie du design graphique, responsable du programme de recherche
- Mathias Schweizer, graphiste
- Thibaut Robin, graphiste (exposition virtuelle)

Chercheuses associées

- Catherine Geel, historienne du design
- Clémence Imbert, historienne du design graphique

Workshops

- Olivier Lebrun, graphiste et enseignant : Blah Blah Bloh
- Karl Nawrot, graphiste : Sculpture

Conférences

- Lise Brosseau : Les pratiques curatoriales des designers graphiques

Publication

Instagram : @new_hoarders

Programme de recherche partenaire

- Problemata, MSH Paris-Saclay, Huma-num

Ce programme est soutenu par la DRAC Hauts-de-France

Les intentions scientifiques du programme

L'école d'art constitue un lieu privilégié pour réenvisager les questions qui touchent les créations numériques, leur réactivation et leur valorisation, largement relayées à la fois dans les travaux des étudiants mais aussi dans les écrits qui les accompagnent. Les équipes pédagogiques ont en ce sens un rôle à jouer, en engageant une pluralité de démarches : penser les outils du numérique, aider les étudiants à travailler avec les supports existants ou considérés comme dépassés et les sensibiliser par là-même à l'histoire des médiums et des techniques.

Axe 1 : Puiser dans l'existant ou l'obsolète pour réinventer

C'est bien là l'intention du projet « Retour aux sources » : il faut savoir se saisir de l'existant pour produire des œuvres originales. La machine doit être pour l'étudiant en graphisme un outil d'émancipation et non pas un outil d'enfermement formel et technique. Nous sommes dans une période qui favorise l'harmonisation et la stabilité des langages informatiques, c'est l'occasion pour nos étudiants d'école d'art de s'emparer de cette histoire et de proposer de nouvelles formes d'art numérique. Apprendre à créer avec l'existant, c'est montrer aux étudiants les circulations possibles entre les supports analogiques et numériques. Il s'agit de les initier à la création « post-analogique », autrement dit, de les guider vers une création ouverte, déjà là, qui prend en compte le patrimoine médiatique du XX^e siècle (vidéo, télévision, disque, radio,...), qui ne le considère pas comme une ressource désuète mais l'envisage au contraire comme une ressource opérationnelle compatible avec la création numérique contemporaine. Cette approche collective des outils technologiques semble nécessaire au regard des discours qui défendent l'obsolescence programmée et l'immédiateté.

Axe 2 : Sauvegarder et valoriser

Pour ne pas que l'apprentissage et la fabrication des instruments restent éphémères et pour nous aligner sur une dynamique de partage et de diffusion que porte notamment l'open source, nous devons mutualiser nos outils de création : rendre visible et utile une méthode pour que d'autres s'en emparent. Nous avons déjà amorcé ce travail à travers le projet inter écoles d'art « open(RE)source », plateforme de mutualisation d'outils pour graphistes. Au-delà de la diffusion de l'outil, se profilent d'autres questionnements, notamment : Comment sauvegarder nos créations numériques (le net art, les applications artistiques, les images dynamiques) ? La première étape de cet axe concerne la restauration et la valorisation des Reactive Books (1994-1999) de John Maeda, une pièce qui a fait l'histoire du design, d'interaction.

Objectifs

L'objectif du programme de recherche « Retour aux sources » est donc double : d'une part mettre à jour les œuvres simples ou les fragments de codes qui ont fait l'histoire du design interactif ou de l'art numérique, se saisir de ces briques algorithmiques qui les composent pour créer de nouvelles pièces ; et d'autre part, amener les étudiants à communiquer de manière dynamique et inventive sur la création « in progress », en travaillant avec des formats ouverts, évolutifs mais aussi consultables par le plus grand nombre et qui s'inscrivent dans une démarche de valorisation scientifique.

Résultats

Il s'agit de répondre aux enjeux de l'école d'art : expérimenter, faire évoluer le travail de l'étudiant tout en l'inscrivant dans une dimension interculturelle. Ce sont donc des résultats partagés, dans un esprit de coopération pédagogique et scientifique, qui combinent pratique et théorie mais aussi enrichissement mutuel entre les différents cycles. La recherche à l'ÉSAC, insufflée très tôt dans la pédagogie, permet en outre une transversalité, une valorisation et un rayonnement auprès d'autres structures comme l'INA par exemple. Il en résulte un ancrage territorial (rapprochements avec d'autres écoles d'art et instances universitaires qui travaillent sur ces questions) en lien avec la communauté de la recherche en école d'art. Les temps forts du programme « RAS » comme les workshops, les expositions et les restitutions sous forme d'éditions ou de sites Internet permettent aux étudiants de sortir des territoires balisés du graphisme, de véritablement s'engager dans une optique de graphiste d'auteur, touchant aussi bien l'impression que les formats numériques. Le véritable point fort de ce programme est de faire émerger des formes libres, de développer un point de vue critique sur la création numérique et de sensibiliser les étudiants aux savoirs ou œuvres, situées au recoin de l'histoire de l'art et des techniques.

Coordination conjointe du programme

- Keyvane Alinaghi, artiste numérique
- Caroline Tron-Carroz, docteure en histoire de l'art contemporain

Workshop

- Nicolas Guichard (Atelier Hoop) : Détournement analogique

Conférence

- Fleur Chevalier : L'image débridée.
L'expérimentation audiovisuelle et la télévision

Expositions

- Lille Design Week, Tripostal Lille
- Journées portes ouvertes, ÉSAC Cambrai

Publication

<http://ras.esac-cambrai.net>

Partenaires

- L'Institut National de l'Audiovisuel (INA)
- Centre Européen du Vidéo Mapping
- Maison Folie Moulin (Mini Lab), Lille
- Université Polytechnique des Hautes de France (UPHF)
- Lille Design 2020 : le comité de pilotage de Lille capital du design 2020.

Ce programme est soutenu par le Ministère de la Culture
(Direction Générale de la Création Artistique)

5. Diplômes

DNA / Option communication, le jeudi 25 juin 2020

Jury	Candidats inscrits	Reçus	Mentions	Félicitations
Véfa Lucas, présidente Christophe Catsaros Bruno Souêtre	23	23	7	3

RAPPORT PÉDAGOGIQUE DU JURY

« Le DNA Communication 2020 s'est déroulé dans la suite de la crise sanitaire du Covid-19. Les soutenances se sont déroulées par visioconférence avec les 23 candidat.e.s. Chaque candidat.e avait soigneusement préparé un dossier — sous format PDF interactif — qui résumait leurs travaux menés durant les 2 dernières années.

Cette soutenance à distance n'a pas permis de déployer toutes les potentialités des travaux graphiques et plastiques présentés. Cette présentation confinée des travaux a empêché bien souvent l'appréciation des mises en espace des travaux graphiques, des projets multimédias et des performances. Les dossiers d'étudiant.e.s présentés témoignent d'un travail soutenu et déployé avec justesse malgré les conditions du confinement.

Nous souhaitons ici souligner la ténacité et la rigueur des candidat.e.s, ainsi que l'accompagnement rigoureux des coordinateurs pédagogiques. Les conditions de soutenance n'ont pas permis de s'immerger dans l'esprit de promotion de synergie qui caractérise les écoles d'art. Cette modalité de soutenance a permis cependant d'évaluer le processus de la recherche et le positionnement du travail de chaque candidat.e.

Les pratiques graphiques et visuelles sont dans la plupart des cas bien maîtrisées, escortées avec intelligence par des références justes et sensibles. Les pratiques expérimentales digitales sont sources de riches explorations mais il conviendrait à l'avenir de les renforcer dans une relation réflexive questionnant sens et contexte de diffusion.

La diversité des sujets est riche et inventive, la période du confinement a malheureusement limité les recherches techniques, notamment les possibilités créatives liées aux ateliers d'impression et de fabrication. Seule la publication Mémoire saturée permet de restituer l'énergie de groupe en œuvre de l'accomplissement de DNA.

La publication Mémoire saturée excède largement les caractéristiques de la "simple note de synthèse" en intégrant dans une proposition éditoriale les contributions issues des travaux de chaque étudiant.e.s. En cela, ce projet résume l'avancement de la promotion tout en lui permettant de se projeter dans des conditions de production et de diffusion. Au fil des sessions, cet objet éditorial est amené à constituer une archive des DNA.

Cette formation offre un cadre de recherche stimulant en adéquation avec le monde et la création artistique contemporaine. L'enseignement du design graphique est ici envisagé dans un périmètre ouvert et transdisciplinaire. Nous espérons avec force que les conditions d'accueil des étudiant.e.s en septembre 2020 permettront à nouveau les croisements féconds des différentes pratiques d'ateliers.

Nous remercions l'ÉSAC pour son accueil numérique chaleureux et tout particulièrement Bruno Souêtre pour l'habileté avec laquelle il a réussi à déjouer les handicaps d'une soutenance à distance.»

Étudiants diplômés

Coralie Baussard	
Pauline Boitel	
Adrien Clabecq	
Antoine Damay	Félicitations
Marine Domingues	Mention pour la qualité des réalisations
Anaïs Gillet	Félicitations
Lucie Herbet	Mention pour l'inscription culturelle
Emeline Herveau	
Aline Jan	Mention pour l'inscription culturelle
Mélanie Lam	
Camille Leleu	
Camille Leroy	
Killian Maguet	
Sara Meniel	Félicitations
Constance Merlin	
Sophie Mialon	
Jade Missuwe	Mention pour la présentation des travaux
Elisabeth Musielak	
Raphaël Pelloille	
Célia Petitjean	Mention pour la présentation des travaux
Chloé Philippon	Mention pour l'origine et l'évolution du projet
Flora Villaumie-Henderson	Mention pour la qualité des réalisations
Elisa Yuste	

**DNSEP / Option communication,
les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2020**

La session a été reportée au mois d'octobre afin de pouvoir se tenir en présentiel.

Jury	Candidats inscrits	Reçus	Mentions	Félicitations
Sandra Cattini, présidente Mariina Bakic Clara Debailly Alain Rodriguez Caroll Marechal	7	6	3	2

RAPPORT PÉDAGOGIQUE DU JURY

« Malgré la situation de crise sanitaire et la fermeture de l'école, les étudiants ont pu continuer de bénéficier du suivi pédagogique des professeurs.

L'école a également mis en place des dispositifs de bourses qui ont permis aux étudiants de rester à Cambrai jusqu'au diplôme afin de travailler dans les meilleures conditions.

Le jury a salué la singularité des écritures graphiques qui témoigne de la diversité des approches de la discipline, allant du site internet à l'installation, au journal à la performance.

Diversité également dans l'écriture du mémoire. »

Étudiants diplômés

Yaël Bachelet	
Thomas Baudy	Félicitations
Doris Limier	Félicitations
Mathilde Morel	Mention pour l'engagement
Justine Richard	Mention pour l'investissement
Victor Van Damme	Mention pour la qualité de la méthodologie de la recherche

6. Action culturelle

L'épidémie de Covid-19 a considérablement réduit les activités culturelles de l'École supérieure d'art de Cambrai. Pour une grande partie, les expositions et conférences initialement prévues ont été annulées, reportées en 2021 ou transformées (au format de visioconférence ou de site internet).

En outre, au-delà des interdictions gouvernementales de circulation et de rassemblement public qui ont restreint l'action culturelle dans son ensemble, celle-ci est également passée au second plan puisque toute l'énergie des équipes s'est portée en priorité sur la transformation des enseignements : à distance ou en adaptation des conditions d'accueil sur site.

Expositions

LÉON OU NOËL À L'ENVERS

Du 18 décembre 2019 au 26 janvier 2020 — Le Labo, Cambrai
À l'invitation de David-Jonathan Benrubi, directeur du Labo – Cambrai, une carte blanche aux étudiants de l'Atelier de Recherche et Création « Roc-Club Factory ».

CARTE SENSIBLE

Jeudi 20 février 2020 — ÉSAC

Performance collective, avec projection photographique, installation sonore et carte « plateau de jeu » géante dans le hall ; par un groupe d'habitants du quartier Saint Roch et des étudiants (années 4 et 5). Avec Jean-Marc Brétégnier (Fabrication maison).

HARMONIC MOTIONS

3 avril 2020 — UGC Ciné Cité, Lille

[installation reportée en 2022]

Pour la troisième édition du Vidéo Mapping Festival, une expérience visuelle et sonore générée en temps réel par des étudiants a été réalisée dans le cadre de l'Atelier de Recherche et Création qui propose la contrainte du médium code informatique comme outil de création graphique et sonore.

D'ÉCRANS À ÉCRANS

Du 10 au 18 octobre 2020 — Tri postal, Design Week de Lille

Point d'orgue de la programmation de Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du Design, cette semaine donne la parole au design.

Invitée parmi un ensemble d'écoles d'art et quelques acteurs de la profession, l'ÉSAC a proposé des créations issues du Diplôme National d'Art option Design Graphique 2020, et des travaux réalisés dans le cadre des Ateliers de Recherche et Création. Cette exposition témoigne de la réorganisation des études et de la mise en place d'outils de production durant la crise du Covid-19.

POSTERS ABOUT TRUMP

Du 4 novembre au 18 novembre 2020 — vitrines de l'ÉSAC

Dans le cadre de l'atelier « Images à réaction(s) », une sélection issue de la Biennale d'affiche d'Équateur 2018. (Merci à Christopher Scott, President de Ecuador Poster Bienal ®) Créations contemporaines de :

- Devansh Parikh (Inde)
- Elmer Sosa (Mexique)
- Felix Kosok (Allemagne)
- Gilles Dupuis (France)
- Luis Veiga (Portugal)
- Luis Yañez (Mexique)
- Mario Estevez (Mexique)
- Olivier Ploux (France)
- Susana Maia (Portugal)
- T_I_N_A This is Not America (Portugal)
- Tomaso Marcella (Italie)
- Yashar Moshirfar (Iran)

CATASTROPHE ?

Un week-end en histoire

Du 13 au 15 novembre 2020 — Le Labo, Cambrai

[week-end annulé / installation reportée]

À l'invitation de David-Jonathan Benrubi, directeur du Labo – Cambrai, une carte blanche aux étudiants de l'atelier « Échelle 1 », en quatrième année.

Publications numériques

TOOLS & RULES

— Visible sur Internet

Tools & Rules documente les recherches menées par les étudiants en deuxième année (promotion 2018-2019) dans l'atelier du même nom. Cette restitution dévoile l'expérimentation puis la conception d'images à l'aide d'outils personnalisés et open-source.

<https://tools4rules.bitbucket.io>

ARTS SCÈNES MÉDIAS

Une exposition performée — Visible sur Internet

L'Atelier de Recherche et Création « Arts-Scènes-Média », dans une formule spéciale, avec l'Opéra de Lille, le Phénix et l'Espace Pasolini de Valenciennes.

Les propositions plastiques conçues par les étudiants forment un relais avec le spectacle « 20 danseurs pour le XX^e siècle » du chorégraphe Boris Charmatz et avec une programmation régionale riche et variée : « Une Maison » de Christian Rizzo, « Sans titre » mise en scène de Tino Sehgal avec Boris Charmatz, « Soulèvement » de Tatiana Julien.

La « mémoire » de la danse du XX^e siècle s'y révèle centrale, autour des questions : comment exposer et archiver la danse, comment constituer un musée de la danse, comment citer et s'appropriier les gestes ?

<http://asm.esac-cambrai.net/>

Conférences



[1]



[2]

L'IMAGE DÉBRIDÉE.
L'EXPÉRIMENTATION AUDIOVISUELLE ET LA TÉLÉVISION

Fleur Chevalier

Mardi 11 février 2020 — 17h30 — ÉSAC

Dans le cadre du programme de recherche « Retour aux sources » [1]

LES PRATIQUES CURATORIALES DES DESIGNERS GRAPHIQUES

Lise Brosseau

Lundi 2 mars 2020 — 12h — ÉSAC

Dans le cadre du programme de recherche « New Hoarders »

LES DOUZE TRAVAUX DE MANSFIELD PARK

Arthur Gillet

Mardi 20 octobre 2020 — 18h — ÉSAC

Lecture Performance dans le cadre du workshop
« Identity, desire, image and perception »

L'AMICALE DE PRODUCTION

Antoine Defoort

Lundi 9 Novembre 2020 — 10h — en visioconférence

Dans le cadre de l'ARC « Arts scènes médias »

RENCONTRE AVEC SÉBASTIEN MARCHAL

Mercredi 16 décembre 2020 — 15h — en visioconférence

Dans le cadre de l'atelier « Images à réaction(s) » [2]

7. Annexes

Communication

INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

L'école renforce sa présence sur les réseaux sociaux notamment avec son compte Instagram créé en 2018 et qui à ce jour compte 1 366 abonnés. Les 5 907 abonnés au compte Facebook sont informés de nos actions de pédagogie et de diffusion artistique. Nos publications sont suivies par de nombreux étudiants d'autres établissements français et étrangers.

Le programme de recherche « New Hoarders » partage régulièrement son actualité sur un fil Instagram dédié (314 abonnés), qui devient un outil de publication et de valorisation de la recherche.

SALONS ET ÉVÉNEMENTS

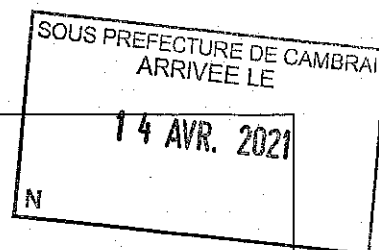
Plus localement, en raison du contexte Covid, nous n'avons pas pu participer au salon de l'Étudiant de Lille avec les autres écoles du Nord ni à celui de Valenciennes avec L'ÉSAD et l'UPHF.

PRESSE

Doris Limier, En jeu(x)!, in « étapes 258 spécial diplômes », nov-déc 2020

École supérieure d'art de Cambrai

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESSEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(e)s : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/5

Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil d'administration, après avoir constaté que le compte de gestion 2020 du trésorier municipal joint en annexe est conforme en tous points au compte administratif 2020 de l'EPCC, déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2021, et de l'affichage le 14/04/2021

Membres	17
Présents	12
Votants	11
Procurations	3
Pour	14
Contre	
Abstention	

Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président



TRÉSOR PUBLIC

TRES. CAMBRAI MUNICIPALE ET HOSP

N° CODIQUE 059312

Date d'édition : 01/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 34400

N° de SIRET 20002731600021

ESANPDC/C

BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M VINCENT HODENT
059312 TRES. CAMBRAI MUNICIPALE ET
HOSP

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 01/03/2021



N° CODIQUE 059312
TRES. CAMBRAI MUNICIPALE ET HOSP
Date d'édition : 01/03/2021

Population : 33329
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.
Exercice 2020

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	35
2 Situation des valeurs inactives	51
4EME PARTIE : Page des signatures	52

SITUATION PATRIMONIALE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	80,69
Terrains		Fonds globalisés	143,28
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	192,94
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	50,55
Autres immobilisations corporelles	272,08	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	272,08	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	272,08	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	467,46
Créances	64,51	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	432,50	Fournisseurs	23,24
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	278,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	497,00	Total dettes à court terme	301,62
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	301,62
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	769,08	TOTAL PASSIF	769,08

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles	14 591,66	14 591,66		748,02
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	524 090,97	252 013,82	272 077,15	265 182,08
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	538 682,63	266 605,48	272 077,15	265 930,10

ACTIF

IMMOBILISE

34400 - ESANPDC/C

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	135,98		135,98	169,04
	Créanc irrécouv adm par juge des optes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	64 371,33		64 371,33	250 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
ACTIF	Opérations pour le compte de tiers				
CIRCULANT	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	432 495,28		432 495,28	196 406,61
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	497 002,59		497 002,59	446 575,65

34400 - ESANPDC/C

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Dotations	80 686,24	80 686,24
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	143 280,26	121 991,76
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	192 939,63	95 333,62
	Résultat de l'exercice	50 550,35	118 894,51
	Subventions transférables		41 963,60
	Différences sur réalisations d'immob		
FONDS	Fonds globalisés		
PROPRES	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	467 456,48	458 869,73

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES			
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des étab de crédits			
Emprunts et dettes financières divers			
Crédits et lignes de trésorerie			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 590,22	7 996,38	
Dettes fiscales et sociales	270 569,87	243 146,73	
Dettes envers l'Etat et les collec publ	7 741,17		
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées			
Opérations pour le compte de tiers			
Autres dettes	74,40	123,92	
Fournisseurs d'immobilisations	7 647,60	2 368,99	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	301 623,26	253 636,02	



34400 - ESANPDC/C

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	769 079,74	712 505,75

34400 - ESANPDC/C

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	0,31	0,40
Dotations et subventions reçues	1 034,64	1 040,63
Produits des services	39,36	46,13
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 074,31	1 087,16
Traitements, salaires, charges sociales	576,33	519,96
Achats et charges externes	426,22	438,91
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	36,51	37,18
Autres charges	23,38	16,24
Charges courantes non financières	1 062,44	1 012,28
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	11,86	74,87
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	11,86	74,87
Produits exceptionnels	42,19	44,02
Charges exceptionnelles	3,50	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38,69	44,02
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	50,55	118,89

COMPTÉ DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	306,72	400,00
Produits services, domaine et ventes div	39 360,11	46 125,32
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	2,40	0,60
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 001 428,00	1 014 281,60
Autres attributions (péréquat, compensa)	33 209,05	26 349,28
TOTAL I	1 074 306,28	1 087 156,80
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	420 383,03	369 514,28
Charges sociales	155 944,76	150 445,26
Achats et charges externes	426 221,91	438 907,83
Impôts et taxes	8 388,48	9 583,92
Dotations amortissements des immob	36 511,17	37 179,28
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTES DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	14 993,43	6 651,92
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	1 062 442,78	1 012 282,49
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	11 863,50	74 874,31
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTES DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	11 863,50	74 874,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	223,25	2 039,60
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	41 963,60	41 980,60
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	42 186,85	44 020,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	3 500,00	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	3 500,00	

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

34400 - ESANPDC/C

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	221 004,96	1 343 439,63	1 564 444,59
Titres de recettes émis (b)	57 799,67	1 366 493,13	1 424 292,80
Réductions de titres (c)		250 000,00	250 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	57 799,67	1 116 493,13	1 174 292,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	221 004,96	1 343 439,63	1 564 444,59
Mandats émis (f)	84 621,82	1 311 590,45	1 396 212,27
Annulations de mandats (g)		245 647,67	245 647,67
Dépenses nettes (h = f - g)	84 621,82	1 065 942,78	1 150 564,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		50 550,35	23 728,20
(h - d) Déficit	26 822,15		

34400 - ESANPDC/C

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-21 288,50		-26 822,15		-48 110,65
Fonctionnement	214 228,13	21 288,50	50 550,35		243 489,98
TOTAL I	192 939,63	21 288,50	23 728,20		195 379,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	192 939,63	21 288,50	23 728,20		195 379,33

34400 - ESANPDC/C

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
20	Immobilisations incorporelles	17 716,46		17 716,46
21	Immobilisations corporelles	160 914,83	-20 914,83	140 000,00
	SOUS-TOTAL	178 631,29	-20 914,83	157 716,46
	TOTAL	178 631,29	-20 914,83	157 716,46
040	Opérations d'ordre de transfert, entre se	42 000,00		42 000,00
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42 000,00		42 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	373,67	20 914,83	21 288,50
	TOTAL GENERAL	221 004,96		221 004,96

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
20	17 716,46				17 716,46
21	140 000,00	42 658,22		42 658,22	97 341,78
SOUS-TOTAL	157 716,46	42 658,22		42 658,22	115 058,24
TOTAL	157 716,46	42 658,22		42 658,22	115 058,24
040	42 000,00	41 963,60		41 963,60	36,40
TOTAL	42 000,00	41 963,60		41 963,60	36,40
001	21 288,50				21 288,50
TOTAL GENERAL	221 004,96	84 621,82		84 621,82	136 383,14

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	21 288,50		21 288,50
	SOUS-TOTAL	21 288,50		21 288,50
	TOTAL	21 288,50		21 288,50
021	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	159 716,46		159 716,46
040	Virlement de la section de fonctionnement	40 000,00		40 000,00
	Opérations d'ordre de transfert entre se	199 716,46		199 716,46
	TOTAL	199 716,46		199 716,46
	TOTAL GENERAL	221 004,96		221 004,96

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	21 288,50	21 288,50		21 288,50	
SOUS-TOTAL	21 288,50	21 288,50		21 288,50	
TOTAL	21 288,50	21 288,50		21 288,50	
021	159 716,46				159 716,46
040	40 000,00	36 511,17		36 511,17	3 488,83
TOTAL	199 716,46	36 511,17		36 511,17	163 205,29
TOTAL GENERAL	221 004,96	57 799,67		57 799,67	163 205,29

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	186 638,00	10 000,00	196 638,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	927 085,17		927 085,17
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00		15 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 133 723,17	10 000,00	1 143 723,17
023	Virement à la section d'investissement (159 716,46		159 716,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 000,00		40 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	199 716,46		199 716,46
TOTAL GENERAL		1 333 439,63	10 000,00	1 343 439,63

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	196 638,00	150 005,66	3 425,94	146 579,72	50 058,28
012	927 085,17	1 106 580,19	242 221,73	864 358,46	62 726,71
65	15 000,00	14 993,43		14 993,43	6,57
67	5 000,00	3 500,00		3 500,00	1 500,00
TOTAL	1 143 723,17	1 275 079,28	245 647,67	1 029 431,61	114 291,56
023	159 716,46				159 716,46
042	40 000,00	36 511,17		36 511,17	3 488,83
	199 716,46	36 511,17		36 511,17	163 205,29
TOTAL GENERAL	1 343 439,63	1 311 590,45	245 647,67	1 065 942,78	277 496,85

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
70	Produits des services, du domaine et ven	43 950,00		43 950,00
73	Impôts et taxes	400,00		400,00
74	Dotations et participations	1 052 100,00	10 000,00	1 062 100,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00		50,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 098 500,00	10 000,00	1 108 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	42 000,00		42 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	42 000,00		42 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	192 939,63		192 939,63
TOTAL GENERAL		1 333 439,63	10 000,00	1 343 439,63

34400 - ESANPDC/C

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
70	43 950,00	39 360,11		39 360,11	4 589,89
73	400,00	306,72		306,72	93,28
74	1 062 100,00	1 284 637,05	250 000,00	1 034 637,05	27 462,95
75	50,00	2,40		2,40	47,60
77	2 000,00	223,25		223,25	1 776,75
TOTAL	1 108 500,00	1 324 529,53	250 000,00	1 074 529,53	33 970,47
042	42 000,00	41 963,60		41 963,60	36,40
TOTAL	42 000,00	41 963,60		41 963,60	36,40
002	192 939,63				192 939,63
TOTAL GENERAL	1 343 439,63	1 366 493,13	250 000,00	1 116 493,13	226 946,50

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2158	Autres installations matériel et outilla	3 096,00		3 096,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	24 384,70		24 384,70
2184	Mobilier	5 163,93		5 163,93
2188	Autres immobilisations corporelles	10 013,59		10 013,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	42 658,22		42 658,22
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	42 658,22		42 658,22
TOTAL	DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	42 658,22		42 658,22
13911	Subventions d'équipement transférées au	25 963,60		25 963,60
139148	Subvention d'équipement transférées au c	16 000,00		16 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	41 963,60		41 963,60
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	41 963,60		41 963,60
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	84 621,82		84 621,82

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 288,50		21 288,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	21 288,50		21 288,50
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	21 288,50		21 288,50
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	21 288,50		21 288,50
28051	Concessions et droits similaires	748,02		748,02
28183	Matériel de bureau et matériel informati	14 858,58		14 858,58
28184	Mobilier	3 300,00		3 300,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	17 604,57		17 604,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	36 511,17		36 511,17
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	36 511,17		36 511,17
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	57 799,67		57 799,67

34400 ESANPDC/C

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	449,79		449,79
60612	Achats non stockés de fournitures non st	28 782,35		28 782,35
60622	Achats non stockés de carburants	588,91		588,91
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	2 066,58		2 066,58
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	6 292,41	39,08	6 253,33
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	4 746,41		4 746,41
6064	Achats non stockés de fournitures admini	1 331,02		1 331,02
6065	Achats non stockés de livres disques cas	1 437,02		1 437,02
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	9 126,95		9 126,95
6068	Achats non stockés d'autres matières et	3 591,79		3 591,79
611	Contrats prestations de services	1 386,00		1 386,00
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	7 816,80		7 816,80
61551	Services extérieurs - entretien et répar	702,25		702,25
61558	Services extérieurs - entretien et répar	2 196,00		2 196,00
6156	Services extérieurs - maintenance	10 610,83		10 610,83
6161	Multirisques	419,24		419,24
6168	Autres	2 310,20		2 310,20
6182	Services extérieurs - divers - documenta	3 221,76		3 221,76
6188	Services extérieurs - autres frais diver	84,58		84,58
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	10 918,40		10 918,40
6231	Publicité publications relations publicqu	2 580,00		2 580,00
6232	Publicité publications relations publicqu	4 839,83	400,00	4 439,83
6236	Publicité publications relations publicqu	3 873,82		3 873,82
6247	Transports - transports collectifs	5 226,00	2 226,00	3 000,00

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	8 368,71		8 368,71
6261	Frais d'affranchissement	200,89		200,89
6262	Frais de télécommunications	12 679,83		12 679,83
6281	Autres services extérieurs - concours di	1 430,00		1 430,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	11 326,85	760,86	10 565,99
6288	Autres services extérieurs	1 262,44		1 262,44
6358	Autres droits administration des impôts	138,00		138,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	150 005,66	3 425,94	146 579,72
6218	Autre personnel extérieur au service	522 001,92	242 221,73	279 780,19
6331	Versement de transport	2 098,00		2 098,00
6332	Cotisations versées au FNAL	410,00		410,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	5 742,48		5 742,48
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	275 884,43		275 884,43
64131	Personnel non titulaire - rémunération	144 498,60		144 498,60
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	72 399,00		72 399,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	75 527,46		75 527,46
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	4 519,00		4 519,00
6455	Charges sécurité sociale & prévoyance-Co	472,47		472,47
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	1 322,00		1 322,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 704,83		1 704,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 106 580,19	242 221,73	864 358,46
651	Redevances pour concessions brevets lice	14 492,44		14 492,44
658822	Aides	500,00		500,00
65888	Autres	0,99		0,99

34400 ESANPDC/C

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	14 993,43		14 993,43
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	3 500,00		3 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	3 500,00		3 500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 275 079,28	245 647,67	1 029 431,61
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	36 511,17		36 511,17
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	36 511,17		36 511,17
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	36 511,17		36 511,17
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 311 590,45	245 647,67	1 065 942,78

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7062	Prestation services redevances et droits	3 155,00		3 155,00
7067	Prestations services - redevances et dro	36 020,00		36 020,00
70688	Prestations de services autres prestatio	185,11		185,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	39 360,11		39 360,11
7388	Autres taxes diverses	306,72		306,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	306,72		306,72
74718	Autres participations de l'Etat	286 300,00		286 300,00
7472	Participations - Régions	500 000,00	250 000,00	250 000,00
74748	Participations des autres Communes	460 000,00		460 000,00
7477	Participations - budget communautaire et	5 128,00		5 128,00
7488	Autres attributions et participations	33 209,05		33 209,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 284 637,05	250 000,00	1 034 637,05
7588	Autres produits divers de gestion couran	2,40		2,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	2,40		2,40
773	Produits exceptionnels mandats annulés (223,25		223,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	223,25		223,25
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 324 529,53	250 000,00	1 074 529,53
777	Quote-part des subventions d'investissem	41 963,60		41 963,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	41 963,60		41 963,60
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	41 963,60		41 963,60
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 366 493,13	250 000,00	1 116 493,13

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

34400 - ESANPPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	80 686,24							80 686,24		80 686,24
	Sous Total compte 102	80 686,24							80 686,24		80 686,24
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé	121 991,76				21 288,50			143 280,26		143 280,26
	Sous Total compte 106	121 991,76				21 288,50			143 280,26		143 280,26
	Sous Total compte 10	202 678,00				21 288,50			223 966,50		223 966,50
110	Report à nouveau solde créditeur	95 333,62		21 288,50	118 894,51			21 288,50	214 228,13		192 939,63
	Sous Total compte 11	95 333,62		21 288,50	118 894,51			21 288,50	214 228,13		192 939,63
12	Résultat exercice excéd déficit	118 894,51		118 894,51				118 894,51	118 894,51		0,00
	Sous Total compte 12	118 894,51		118 894,51				118 894,51	118 894,51		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN	129 818,00		129 818,00				129 818,00	129 818,00		0,00
13148	Subv équipt transf autres Cnes	80 000,00		80 000,00				80 000,00	80 000,00		0,00
	Sous Total compte 1314	80 000,00		80 000,00				80 000,00	80 000,00		0,00
	Sous Total compte 131	209 818,00		209 818,00				209 818,00	209 818,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	103 854,40			129 818,00	25 963,60		129 818,00	129 818,00		0,00
139148	Subv équipt transf - autres Cnes	64 000,00			80 000,00	16 000,00		80 000,00	80 000,00		0,00
	Sous Total compte 13914	64 000,00			80 000,00	16 000,00		80 000,00	80 000,00		0,00
	Sous Total compte 1391	167 854,40			209 818,00	41 963,60		209 818,00	209 818,00		0,00
	Sous Total compte 139	167 854,40			209 818,00	41 963,60		209 818,00	209 818,00		0,00
	Sous Total compte 13	167 854,40	209 818,00	209 818,00	209 818,00	41 963,60		419 636,00	419 636,00		0,00
	Total classe 1	167 854,40	626 724,13	350 001,01	328 712,51	41 963,60	21 288,50	559 819,01	976 725,14		416 906,13
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	155,48						155,48			155,48
2051	Concessions et droits similaires	14 436,18						14 436,18			14 436,18
	Sous Total compte 205	14 436,18						14 436,18			14 436,18
	Sous Total compte 20	14 591,66						14 591,66			14 591,66
2158	Autres instal mat outill tech					3 096,00		3 096,00			3 096,00
	Sous Total compte 215					3 096,00		3 096,00			3 096,00

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	207 510,52				24 384,70		231 895,22		231 895,22	
2184	Mobilier	57 855,46				5 163,93		63 019,39		63 019,39	
2188	Autres immobilisations corporelles	216 066,77				10 013,59		226 080,36		226 080,36	
	Sous Total compte 218	481 432,75				39 562,22		520 994,97		520 994,97	
	Sous Total compte 21	481 432,75				42 658,22		524 090,97		524 090,97	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		155,48						155,48		155,48
28051	Concessions et droits similaires		13 688,16						14 436,18		14 436,18
	Sous Total compte 2805		13 688,16						14 436,18		14 436,18
	Sous Total compte 280		13 843,64						14 591,66		14 591,66
28183	Mat bureau mat informatique	117 728,50					14 858,58	132 587,08		132 587,08	
28184	Mobilier	15 248,38					3 300,00	18 548,38		18 548,38	
28188	Amort autres immobilisations corporelles	83 273,79					17 604,57	100 878,36		100 878,36	
	Sous Total compte 2818	216 250,67					35 763,15	252 013,82		252 013,82	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 281		216 250,67				35 763,15		252 013,82		252 013,82
	Sous Total compte 28		230 094,31				36 511,17		266 605,48		266 605,48
	Total classe 2	496 024,41	230 094,31			42 658,22	36 511,17		538 682,63	538 682,63	266 605,48
4011	Fournisseurs		4 570,44	135 862,75	139 710,81				135 862,75		8 418,50
	Sous Total compte 401		4 570,44	135 862,75	139 710,81				135 862,75	144 281,25	8 418,50
4041	Fournis immob		2 368,99	37 379,61	42 658,22				37 379,61	45 027,21	7 647,60
	Sous Total compte 404		2 368,99	37 379,61	42 658,22				37 379,61	45 027,21	7 647,60
408	Fournis factures non parvenues		3 425,94	3 425,94	7 171,72				3 425,94	10 597,66	7 171,72
	Sous Total compte 40		10 365,37	176 668,30	189 540,75				176 668,30	199 906,12	23 237,82
4111	Redevables - amiable	114,04		491,83	524,89				605,87	524,89	80,98
4116	Redevables - contentieux	55,00							55,00		55,00
	Sous Total compte 411	169,04		491,83	524,89				660,87	524,89	135,98
	Sous Total compte 41	169,04		491,83	524,89				660,87	524,89	135,98

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			330 074,23	330 074,23			330 074,23	330 074,23		0,00
	Sous Total compte 42			330 074,23	330 074,23			330 074,23	330 074,23		0,00
431	Sécurité sociale			148 971,98	148 971,98			148 971,98	148 971,98		0,00
437	Autres organismes sociaux			78 757,83	78 757,83			78 757,83	78 757,83		0,00
	Sous Total compte 43			227 729,81	227 729,81			227 729,81	227 729,81		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		925,00	19 275,91	18 350,91			19 275,91	19 275,91		0,00
	Sous Total compte 442		925,00	19 275,91	18 350,91			19 275,91	19 275,91		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			230 629,67	230 629,67			230 629,67	230 629,67		0,00
	Sous Total compte 4434			230 629,67	230 629,67			230 629,67	230 629,67		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			13 295,41	21 036,58			13 295,41	21 036,58		7 741,17
	Sous Total compte 4438			13 295,41	21 036,58			13 295,41	21 036,58		7 741,17
	Sous Total compte 443			243 925,08	251 666,25			243 925,08	251 666,25		7 741,17
447	Autres impôts taxes versements assimilés			6 950,30	6 950,30			6 950,30	6 950,30		0,00

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4486	Autres charges à payer	242 221,73	242 221,73	242 221,73	270 569,87			242 221,73	512 791,60		270 569,87
4487	Produits à recevoir	250 000,00		64 371,33	250 000,00			314 371,33	250 000,00	64 371,33	
	Sous Total compte 448	250 000,00	242 221,73	306 593,06	520 569,87			556 593,06	762 791,60		206 198,54
	Sous Total compte 44	250 000,00	243 146,73	576 744,35	797 537,33			826 744,35	1 040 684,06		213 939,71
46711	Autres comptes créditeurs		123,92	12 444,20	12 394,68			12 444,20	12 518,60		74,40
	Sous Total compte 4671		123,92	12 444,20	12 394,68			12 444,20	12 518,60		74,40
46721	Débiteurs divers - amiable			223,25	223,25			223,25	223,25		0,00
	Sous Total compte 4672			223,25	223,25			223,25	223,25		0,00
	Sous Total compte 467		123,92	12 667,45	12 617,93			12 667,45	12 741,85		74,40
	Sous Total compte 46		123,92	12 667,45	12 617,93			12 667,45	12 741,85		74,40
4711	Verst des régisseurs			39 175,00	39 175,00			39 175,00	39 175,00		0,00
47134	Raet : subv			423 750,00	423 750,00			423 750,00	423 750,00		0,00
47138	Raet : autres			801 738,97	801 738,97			801 738,97	801 738,97		0,00

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Compte 4713			1 225 488,97				1 225 488,97		
à régulariser			121,43	121,43			121,43		0,00
Compte 471			1 264 785,40				1 264 785,40		
à régulariser			5 000,00				5 000,00		0,00
Compte 472			5 000,00	5 000,00			5 000,00		0,00
Compte 47			1 269 785,40				1 269 785,40		
	250 169,04		2 594 161,37				2 844 330,41		0,00
		253 636,02	2 827 810,34				3 081 446,36	64 507,31	301 623,26
	187 598,77		1 265 188,86				1 452 787,63		
Compte 51			1 029 104,30				1 029 104,30		
à régulariser			1 265 188,86				1 452 787,63		
Comptes régisseurs d'avances	8 807,84		1 029 104,30				1 029 104,30		
Compte 541			10 688,63	10 684,52			19 496,47	10 684,52	8 811,95
Compte 54			10 688,63	10 684,52			19 496,47	10 684,52	8 811,95
Comptes budgétaires			78 474,77	78 474,77			78 474,77	78 474,77	0,00

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58			78 474,77	78 474,77			78 474,77	78 474,77		0,00
	Total classe 5	196 406,61		1 354 352,26	1 118 263,59			1 550 758,87	1 118 263,59	432 495,28	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					449,79		449,79		449,79	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					28 782,35		28 782,35		28 782,35	
	Sous Total compte 6061					29 232,14		29 232,14		29 232,14	
60622	Achts non stkés carburants					588,91		588,91		588,91	
60628	Achts autres fournit non stkées					2 066,58		2 066,58		2 066,58	
	Sous Total compte 6062					2 655,49		2 655,49		2 655,49	
60631	Achts non stkés fournit entretien					6 292,41	39,08	6 292,41	39,08	6 253,33	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					4 746,41		4 746,41		4 746,41	
	Sous Total compte 6063					11 038,82	39,08	11 038,82	39,08	10 999,74	
6064	Achts non stkés fournit admin					1 331,02		1 331,02		1 331,02	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					1 437,02		1 437,02		1 437,02	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6067	Achats non stikés fournit scolaires					9 126,95		9 126,95			9 126,95	
6068	Achats non stikés autres mat et fourn					3 591,79		3 591,79			3 591,79	
	Sous Total compte 606					58 413,23	39,08	58 413,23	39,08		58 374,15	
	Sous Total compte 60					58 413,23	39,08	58 413,23	39,08		58 374,15	
611	Contrats prestations de services					1 386,00		1 386,00			1 386,00	
6135	Locations mobilières					7 816,80		7 816,80			7 816,80	
	Sous Total compte 613					7 816,80		7 816,80			7 816,80	
61551	Entretien réparations matériel roulant					702,25		702,25			702,25	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					2 196,00		2 196,00			2 196,00	
	Sous Total compte 6155					2 898,25		2 898,25			2 898,25	
6156	Maintenance					10 610,83		10 610,83			10 610,83	
	Sous Total compte 615					13 509,08		13 509,08			13 509,08	
6161	Multirisques					419,24		419,24			419,24	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6168	Autres					2 310,20		2 310,20			2 310,20	
	Sous Total compte 616					2 729,44		2 729,44			2 729,44	
6182	Divers doc générale et technique					3 221,76		3 221,76			3 221,76	
6188	Autres frais divers					84,58		84,58			84,58	
	Sous Total compte 618					3 306,34		3 306,34			3 306,34	
	Sous Total compte 61					28 747,66		28 747,66			28 747,66	
6218	Autre personnel extérieur au service					522 001,92		522 001,92			522 001,92	
	Sous Total compte 621					522 001,92	242 221,73	522 001,92	242 221,73		279 780,19	
6226	Rému intermédi honoraires					10 918,40		10 918,40			10 918,40	
	Sous Total compte 622					10 918,40		10 918,40			10 918,40	
6231	Pub public relat publ annonces insert					2 580,00		2 580,00			2 580,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					4 839,83	400,00	4 839,83	400,00		4 439,83	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					3 873,82		3 873,82			3 873,82	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 623					11 293,65	400,00	11 293,65	400,00	10 893,65	
6247	Transports collectifs					5 226,00	2 226,00	5 226,00	2 226,00	3 000,00	
	Sous Total compte 624					5 226,00	2 226,00	5 226,00	2 226,00	3 000,00	
6251	Déplacs missions récep - voyage déplots					8 368,71		8 368,71		8 368,71	
	Sous Total compte 625					8 368,71		8 368,71		8 368,71	
6261	Frais d'affranchissement					200,89		200,89		200,89	
6262	Frais de télécommunications					12 679,83		12 679,83		12 679,83	
	Sous Total compte 626					12 880,72		12 880,72		12 880,72	
6281	Aut serv extér concours divers					1 430,00		1 430,00		1 430,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					11 326,85	760,86	11 326,85	760,86	10 565,99	
6288	Autres serv extér					1 262,44		1 262,44		1 262,44	
	Sous Total compte 628					14 019,29	760,86	14 019,29	760,86	13 258,43	
	Sous Total compte 62					584 708,69	245 608,59	584 708,69	245 608,59	339 100,10	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Verst de transport					2 098,00		2 098,00			2 098,00
6332	Cotisations versées au FNAL					410,00		410,00			410,00
6336	Cotis. centre national - centres gestion					5 742,48		5 742,48			5 742,48
	Sous Total compte 633					8 250,48		8 250,48			8 250,48
6358	Autres droits administration des impôts					138,00		138,00			138,00
	Sous Total compte 635					138,00		138,00			138,00
	Sous Total compte 63					8 388,48		8 388,48			8 388,48
64111	Persl titulaire_rémunération principale					275 884,43		275 884,43			275 884,43
	Sous Total compte 6411					275 884,43		275 884,43			275 884,43
64131	Persel non titulaire - rémunération					144 498,60		144 498,60			144 498,60
	Sous Total compte 6413					144 498,60		144 498,60			144 498,60
	Sous Total compte 641					420 383,03		420 383,03			420 383,03
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					72 399,00		72 399,00			72 399,00

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraites					75 527,46		75 527,46		75 527,46	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					4 519,00		4 519,00		4 519,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					472,47		472,47		472,47	
6456	Charges sécu versé FNC et SF					1 322,00		1 322,00		1 322,00	
	Sous Total compte 645					154 239,93		154 239,93		154 239,93	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 704,83		1 704,83		1 704,83	
	Sous Total compte 647					1 704,83		1 704,83		1 704,83	
	Sous Total compte 64					576 327,79		576 327,79		576 327,79	
651	Redev concessions brevets licences					14 492,44		14 492,44		14 492,44	
658822	Aides					500,00		500,00		500,00	
	Sous Total compte 65882					500,00		500,00		500,00	
65888	Autres					0,99		0,99		0,99	
	Sous Total compte 6588					500,99		500,99		500,99	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 658					500,99		500,99			500,99	
	Sous Total compte 65					14 993,43		14 993,43			14 993,43	
6714	Charges except-bourses - prix					3 500,00		3 500,00			3 500,00	
	Sous Total compte 671					3 500,00		3 500,00			3 500,00	
	Sous Total compte 67					3 500,00		3 500,00			3 500,00	
6811	DA - immob					36 511,17		36 511,17			36 511,17	
	Sous Total compte 681					36 511,17		36 511,17			36 511,17	
	Sous Total compte 68					36 511,17		36 511,17			36 511,17	
	Total classe 6					1 311 590,45 245 647,67		1 311 590,45 245 647,67			1 065 942,78	
7062	Prestation serv redev droits culturel											
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol											
											3 155,00	
70688	Prest serv autres prestat service											
											36 020,00	
	Sous Total compte 7068										185,11	
											185,11	

34400 - ESANPDC/C

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 706					39 360,11		39 360,11			39 360,11
	Sous Total compte 70					39 360,11		39 360,11			39 360,11
7388	Autres taxes diverses					306,72		306,72			306,72
	Sous Total compte 738					306,72		306,72			306,72
	Sous Total compte 73					306,72		306,72			306,72
74718	Autres participations Etat								286 300,00		286 300,00
	Sous Total compte 7471								286 300,00		286 300,00
7472	Participations - Région					250 000,00		250 000,00			250 000,00
74748	Participations des autres Cnes								500 000,00		500 000,00
	Sous Total compte 7474								460 000,00		460 000,00
7477	Participations - budget com fonds struct									5 128,00	5 128,00
	Sous Total compte 747					250 000,00		250 000,00	1 251 428,00		1 001 428,00
7488	Autres attributions - participations									33 209,05	33 209,05

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

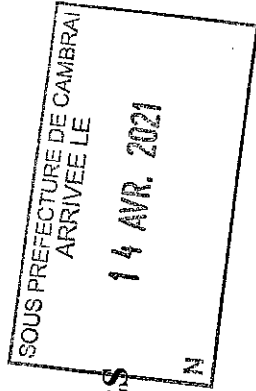
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 748					33 209,05		33 209,05			33 209,05
	Sous Total compte 74					250 000,00		250 000,00			250 000,00
						1 284 637,05		1 284 637,05			1 034 637,05
7588	Autres produits divers de gestion couran						2,40		2,40		2,40
	Sous Total compte 758						2,40		2,40		2,40
	Sous Total compte 75						2,40		2,40		2,40
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad							223,25			223,25
777	Quote-part des subv d'invest transférée							41 963,60			41 963,60
	Sous Total compte 77							42 186,85			42 186,85
	Total classe 7					250 000,00		250 000,00			250 000,00
						1 366 493,13		1 366 493,13			1 116 493,13
	Total général	1 110 454,46		4 298 514,64		1 646 212,27		7 055 181,37			2 101 628,00
		1 110 454,46		4 274 786,44		1 659 940,47		7 055 181,37			2 101 628,00

34400 - ESANPDC/C

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT		CRÉDIT			SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ESANPDC/C pendant l'année 2020 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____,

Vu par *Sylvain Tranoy, président* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ...*01/04/2021*..... par l'organe délibérant.

À *Cambrai*

, le *02/04/2021*

E P C C

École Supérieure d'Art
Nord - Pas de Calais / CAMBRAI
130, Allée Saint-Roch
F - 59400 CAMBRAI

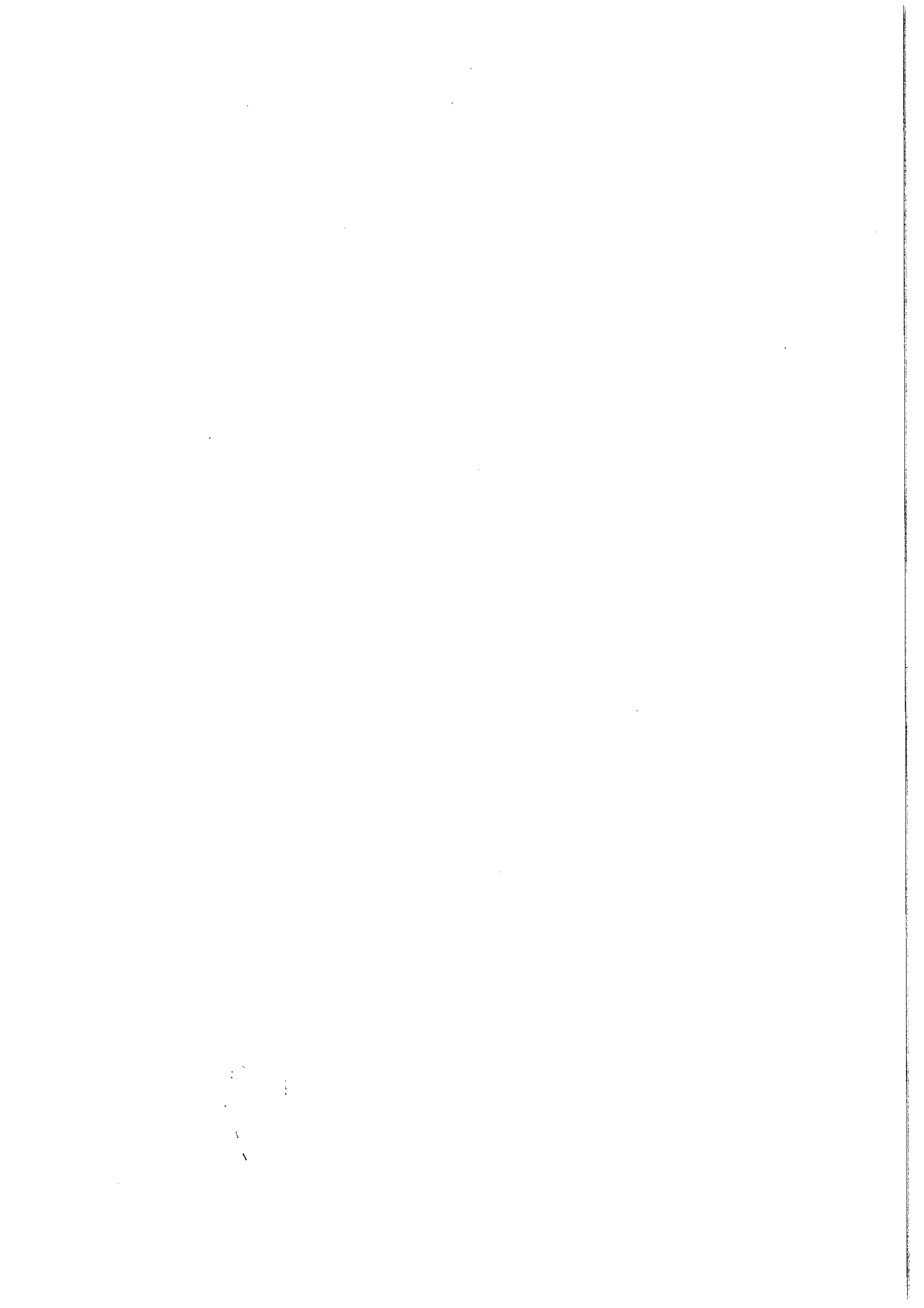
059312

TRES. CAMBRAI MUNICIPALE ET HOSP

34400 ESANPPDC/C

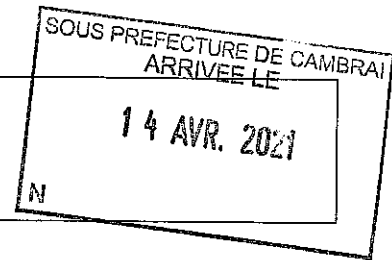
Nombre de pages : 52

FIN DE DOCUMENT



École supérieure d'art de Cambrai

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESSEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(e)s : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

.....

Délibération n° 2021/6

Approbation du compte administratif 2020

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales et à l'avis du Conseil d'État du 18 novembre 1931, il est procédé à la désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur le Président explique qu'il est dans l'obligation de se retirer de la salle afin que le conseil d'administration se prononce sur le compte administratif. Pour cela, il appartient au conseil d'administration de désigner un administrateur qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil d'administration de désigner M. Jacques RICHARD président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

.....

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de l'établissement à la clôture de l'exercice budgétaire et retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Il permet également d'établir les résultats et les soldes.

Taux d'exécution budgétaire, comparé à 2019

Section de fonctionnement	2020			2019		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Dépenses	1 343 440 €	1 065 943 €	79%	1 209 434 €	1 027 793 €	85%
Recettes	1 150 500 €	1 116 493 €	97%	1 114 100 €	1 146 688 €	103%
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Dépenses	241 546 €	84 622 €	35%	103 000 €	58 468 €	57%
Recettes	221 005 €	57 800 €	26%	123 915 €	58 094 €	47%
Total	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Dépenses	1 584 986 €	1 150 565 €	73%	1 312 434 €	1 086 261 €	83%
Recettes	1 371 505 €	1 174 293 €	86%	1 238 015 €	1 204 782 €	97%

Le budget de l'EPCC a été réalisé en 2020 à hauteur de 1 174 293 € en recettes et 1 150 565 M€ en dépenses, dégagant un excédent de 23 728 €, soit 2 % du budget total.

En fonctionnement, l'exercice 2020 a été exécuté à hauteur de 88 %, avec des dépenses en hausse (+ 4 %) et des recettes en baisse de 3 %. Les 59 247 € de charges de personnel supplémentaires par rapport à 2019 expliquent notamment l'augmentation des dépenses.

En investissement, les dépenses se sont accrues d'un tiers, autofinancées par un prélèvement sur l'excédent antérieur.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 79 % des inscriptions budgétaires. La différence concerne principalement les dépenses générales (50 058 € de crédits annulés).

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 97 % des inscriptions budgétaires. La baisse est principale imputable à la diminution de la subvention municipale de 24 000 €.

A l'horizon 2022, l'objectif de l'ordonnateur est d'améliorer le taux d'exécution budgétaire.

A l'issue de cette présentation, le conseil d'administration approuve le compte administratif 2020.

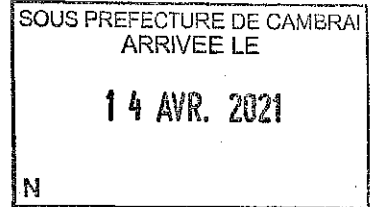
Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2021 et de l'affichage le 12/04/2021

Membres	17
Présents	12
Votants	11
Procurations	3
Pour	14
Contre	
Abstention	

Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président





Transmis en

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Préfecture

le 12/04/2021

Autre établissement public administratif local - École supérieure d'art de Cambrai (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002731600021

POSTE COMPTABLE : RECETTE MUNICIPALE DE CAMBRAI

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : Budget principal ÉSAC (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	26
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	27
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.


Code INSEE 59122	École supérieure d'art de Cambrai Budget principal ÉSAC	CA 2020
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	83,96 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,80 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,97 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 065 942,78	G	1 116 493,13
	Section d'investissement	B	84 621,82	H	57 799,67

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	192 939,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	21 288,50 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 171 853,10	= G+H+I+J	1 367 232,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 065 942,78	= G+I+K	1 309 432,76
	Section d'investissement	= B+D+F	105 910,32	= H+J+L	57 799,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 171 853,10	= G+H+I+J+K+L	1 367 232,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	196 638,00	146 579,72	0,00	0,00	50 058,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	927 085,17	593 788,59	270 569,87	0,00	62 726,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	7 821,71	7 171,72	0,00	6,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 138 723,17	748 190,02	277 741,59	0,00	112 791,56
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 500,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 143 723,17	751 690,02	277 741,59	0,00	114 291,56
023	Virement à la section d'investissement (2)	159 716,46				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	40 000,00	36 511,17			3 488,83
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		199 716,46	36 511,17			163 205,29
TOTAL		1 343 439,63	788 201,19	277 741,59	0,00	277 496,85
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 950,00	39 380,11	0,00	0,00	4 589,89
73	Impôts et taxes	400,00	306,72	0,00	0,00	93,28
74	Dotations et participations	1 062 100,00	970 265,72	64 371,33	0,00	27 462,95
75	Autres produits de gestion courante	50,00	2,40	0,00	0,00	47,60
Total des recettes de gestion courante		1 106 500,00	1 009 934,95	64 371,33	0,00	32 193,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	223,25	0,00	0,00	1 776,75
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 108 500,00	1 010 158,20	64 371,33	0,00	33 970,47
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	42 000,00	41 963,60			36,40
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 000,00	41 963,60			36,40
TOTAL		1 150 500,00	1 052 121,80	64 371,33	0,00	34 006,87
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 192 939,63				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 716,46	0,00	0,00	17 716,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	42 658,22	0,00	97 341,78
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	157 716,46	42 658,22	0,00	115 058,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	157 716,46	42 658,22	0,00	115 058,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	42 000,00	41 963,60	0,00	36,40
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	42 000,00	41 963,60	0,00	36,40
	TOTAL	199 716,46	84 621,82	0,00	115 094,64
	Pour information	(2) 21 288,50	0,00	0,00	0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	159 716,46	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	40 000,00	36 511,17	0,00	3 488,83
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	199 716,46	36 511,17	0,00	163 205,29
	TOTAL	221 004,96	57 799,67	0,00	163 205,29

École supérieure d'art de Cambrai - Budget principal ÉSAC - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	146 579,72		146 579,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	864 358,46		864 358,46
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 993,43		14 993,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	36 511,17	36 511,17
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 029 431,61	36 511,17	1 065 942,78
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 963,60	41 963,60
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	42 658,22	0,00	42 658,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		42 658,22	41 963,60	84 621,82
Pour information				21 288,50
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				21 288,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	39 360,11		39 360,11
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	306,72		306,72
74	Dotations et participations	1 034 637,05		1 034 637,05
75	Autres produits de gestion courante	2,40	0,00	2,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	223,25	41 963,60	42 186,85
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 074 529,53	41 963,60	1 116 493,13
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				192 939,63

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 288,50		21 288,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		36 511,17	36 511,17
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		21 288,50	36 511,17	57 799,67
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	196 638,00	146 579,72	0,00	0,00	50 058,28
60611	Eau et assainissement	1 000,00	449,79	0,00	0,00	550,21
60612	Energie - Electricité	18 000,00	28 782,35	0,00	0,00	-10 782,35
60622	Carburants	1 000,00	588,91	0,00	0,00	411,09
60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	2 066,58	0,00	0,00	433,42
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	6 253,33	0,00	0,00	-4 253,33
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	4 746,41	0,00	0,00	-246,41
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 331,02	0,00	0,00	668,98
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	1 437,02	0,00	0,00	1 062,98
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	9 126,95	0,00	0,00	8 873,05
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 591,79	0,00	0,00	-591,79
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	1 386,00	0,00	0,00	614,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	7 816,80	0,00	0,00	2 183,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	702,25	0,00	0,00	-702,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 196,00	0,00	0,00	-2 196,00
6156	Maintenance	12 000,00	10 610,83	0,00	0,00	1 389,17
6161	Multirisques	1 000,00	419,24	0,00	0,00	580,76
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	2 310,20	0,00	0,00	-1 310,20
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	3 221,76	0,00	0,00	-1 221,76
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	84,58	0,00	0,00	-84,58
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	13 000,00	10 918,40	0,00	0,00	2 081,60
6231	Annonces et insertions	0,00	2 580,00	0,00	0,00	-2 580,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	4 439,83	0,00	0,00	3 560,17
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	13 000,00	3 873,82	0,00	0,00	9 126,18
6247	Transports collectifs	10 000,00	3 000,00	0,00	0,00	7 000,00
6251	Voyages et déplacements	23 000,00	8 368,71	0,00	0,00	14 631,29
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	200,89	0,00	0,00	799,11
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	12 679,83	0,00	0,00	320,17
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	1 430,00	0,00	0,00	70,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	10 565,99	0,00	0,00	2 434,01
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	1 262,44	0,00	0,00	737,56
6358	Autres droits	138,00	138,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	927 085,17	593 788,59	270 569,87	0,00	62 726,71
6218	Autre personnel extérieur	270 000,00	9 210,32	270 569,87	0,00	-9 780,19
6331	Versement de transport	2 500,00	2 098,00	0,00	0,00	402,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	410,00	0,00	0,00	1 590,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 500,00	5 742,48	0,00	0,00	757,52
64111	Rémunération principale titulaires	299 585,17	275 884,43	0,00	0,00	23 700,74
64131	Rémunérations non tit.	180 000,00	144 498,60	0,00	0,00	35 501,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	72 399,00	0,00	0,00	7 601,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	75 527,46	0,00	0,00	-5 527,46
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	4 519,00	0,00	0,00	3 481,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	472,47	0,00	0,00	2 527,53
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	1 322,00	0,00	0,00	1 178,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	1 704,83	0,00	0,00	1 295,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	7 821,71	7 171,72	0,00	6,57
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	15 000,00	7 320,72	7 171,72	0,00	507,56
658822	Aides	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
65888	Autres	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 138 723,17	748 190,02	277 741,59	0,00	112 791,56
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	3 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6714	Bourses et prix	0,00	3 500,00	0,00	0,00	-3 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 143 723,17	751 690,02	277 741,59	0,00	114 291,56
023	Virement à la section d'investissement	159 716,46	0,00			159 716,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	40 000,00	36 511,17			3 488,83
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	40 000,00	36 511,17			3 488,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		199 716,46	36 511,17			163 205,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		199 716,46	36 511,17			163 205,29
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 343 439,63	788 201,19	277 741,59	0,00	277 496,85
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 950,00	39 360,11	0,00	0,00	4 589,89
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	3 155,00	0,00	0,00	345,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	36 020,00	0,00	0,00	3 980,00
70688	Autres prestations de services	450,00	185,11	0,00	0,00	264,89
73	Impôts et taxes	400,00	306,72	0,00	0,00	93,28
7388	Autres taxes diverses	400,00	306,72	0,00	0,00	93,28
74	Dotations et participations	1 062 100,00	970 265,72	64 371,33	0,00	27 462,95
74718	Autres participations Etat	275 100,00	286 300,00	0,00	0,00	-11 200,00
7472	Participat° Régions	250 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	484 000,00	460 000,00	0,00	0,00	24 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	3 000,00	5 128,00	0,00	0,00	-2 128,00
7488	Autres attributions et participations	50 000,00	18 837,72	14 371,33	0,00	16 790,95
75	Autres produits de gestion courante	50,00	2,40	0,00	0,00	47,60
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	2,40	0,00	0,00	47,60
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 106 500,00	1 009 934,95	64 371,33	0,00	32 193,72
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	223,25	0,00	0,00	1 776,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	223,25	0,00	0,00	1 776,75
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 108 500,00	1 010 158,20	64 371,33	0,00	33 970,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	42 000,00	41 963,60			36,40
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	42 000,00	41 963,60			36,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 000,00	41 963,60			36,40
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 150 500,00	1 052 121,80	64 371,33	0,00	34 006,87
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		192 939,63				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N -- ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	17 716,46	0,00	0,00	17 716,46
2051	Concessions, droits similaires	17 716,46	0,00	0,00	17 716,46
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	140 000,00	42 658,22	0,00	97 341,78
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	3 096,00	0,00	-3 096,00
2183	Matériel de bureau et informatique	53 500,00	24 384,70	0,00	29 115,30
2184	Mobilier	51 000,00	5 163,93	0,00	45 836,07
2188	Autres immobilisations corporelles	35 500,00	10 013,59	0,00	25 486,41
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		157 716,46	42 658,22	0,00	115 058,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		157 716,46	42 658,22	0,00	115 058,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	42 000,00	41 963,60		36,40
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	42 000,00	41 963,60		36,40
13911	Etat et établissements nationaux	26 000,00	25 963,60		36,40
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	16 000,00	16 000,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		42 000,00	41 963,60		36,40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		199 716,46	84 621,82	0,00	115 094,64
Pour information		21 288,50			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		21 288,50	21 288,50	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	159 716,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	40 000,00	36 511,17		3 488,83
28051	Concessions et droits similaires	1 500,00	748,02		751,98
28183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	14 858,58		141,42
28184	Mobilier	3 500,00	3 300,00		200,00
28188	Autres immo. corporelles	20 000,00	17 604,57		2 395,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		199 716,46	36 511,17		163 205,29
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		199 716,46	36 511,17		163 205,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		221 004,96	57 799,67	0,00	163 205,29
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	42 658	0	0	0	0	0	0	0	42 658
- Equipements municipaux (2)	0	0	0	42 658	0	0	0	0	0	0	0	42 658
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	0	0	0	105 910	0	0	0	0	0	0	0	105 910
Total recettes	0	0	0	57 800	0	0	0	0	0	0	0	57 800
Solde d'investissement	0	0	0	-48 111	0	0	0	0	0	0	0	-48 111
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	-3 426	0	0	1 069 369	0	0	0	0	0	0	0	1 065 943
Total recettes	-250 000	0	0	1 559 433	0	0	0	0	0	0	0	1 309 433
Solde de fonctionnement	-246 574	0	0	490 064	0	0	0	0	0	0	0	243 490
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2372-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-74 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0	0	0	105 910	0	0	0	0	0	0	0	105 910
	Dépenses réelles	0	0	0	42 658	0	0	0	0	0	0	0	42 658
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (B.A,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	42 658	0	0	0	0	0	0	0	42 658
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	3 096	0	0	0	0	0	0	0	3 096
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	24 385	0	0	0	0	0	0	0	24 385
2184	Mobilier	0	0	0	5 164	0	0	0	0	0	0	0	5 164
2188	Autres Immobilisations corporelles	0	0	0	10 014	0	0	0	0	0	0	0	10 014
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre													
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	41 964	0	0	0	0	0	0	0	41 964
13911	Etat et établissements nationaux	0	0	0	25 964	0	0	0	0	0	0	0	25 964
139148	Sub. transf cpte résulit. Autres communes	0	0	0	16 000	0	0	0	0	0	0	0	16 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	21 289	0	0	0	0	0	0	0	21 289

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	0	0	57 800	0	0	0	0	0	0	0	57 800

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Recettes réelles	0	0	0	21 289	0	0	0	0	0	0	0	21 289
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	21 289	0	0	0	0	0	0	0	21 289
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	21 289	0	0	0	0	0	0	0	21 289
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	36 511	0	0	0	0	0	0	0	36 511
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	36 511	0	0	0	0	0	0	0	36 511
28051	Concessions et droits similaires	0	0	0	748	0	0	0	0	0	0	0	748
28183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	14 869	0	0	0	0	0	0	0	14 869
28184	Mobilier	0	0	0	3 300	0	0	0	0	0	0	0	3 300
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	17 605	0	0	0	0	0	0	0	17 605
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	-3 426	0	0	1 069 369	0	0	0	0	0	0	0	1 065 943
	Dépenses réelles	-3 426	0	0	1 032 858	0	0	0	0	0	0	0	1 029 432
011	Charges à caractère général	-3 426	0	0	150 006	0	0	0	0	0	0	0	146 580
60611	Eau et assainissement	0	0	0	450	0	0	0	0	0	0	0	450
60612	Energie - Electricité	0	0	0	28 782	0	0	0	0	0	0	0	28 782
60622	Carburants	0	0	0	589	0	0	0	0	0	0	0	589
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	2 067	0	0	0	0	0	0	0	2 067
60631	Fournitures d'entretien	-39	0	0	6 292	0	0	0	0	0	0	0	6 253
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	4 746	0	0	0	0	0	0	0	4 746

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6064	Fournitures administratives	0	0	0	1 331	0	0	0	0	0	0	0	1 331
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	1 437	0	0	0	0	0	0	0	1 437
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	9 127	0	0	0	0	0	0	0	9 127
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	3 592	0	0	0	0	0	0	0	3 592
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	1 386	0	0	0	0	0	0	0	1 386
6135	Locations mobilières	0	0	0	7 817	0	0	0	0	0	0	0	7 817
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	702	0	0	0	0	0	0	0	702
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	2 196	0	0	0	0	0	0	0	2 196
6156	Maintenance	0	0	0	10 611	0	0	0	0	0	0	0	10 611
6161	Multirisques	0	0	0	419	0	0	0	0	0	0	0	419
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	2 310	0	0	0	0	0	0	0	2 310
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	3 222	0	0	0	0	0	0	0	3 222
6188	Autres frais divers	0	0	0	85	0	0	0	0	0	0	0	85
6226	Honoraires	0	0	0	10 918	0	0	0	0	0	0	0	10 918
6231	Annonces et insertions	0	0	0	2 580	0	0	0	0	0	0	0	2 580
6232	Fêtes et cérémonies	-400	0	0	4 840	0	0	0	0	0	0	0	4 440
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	3 874	0	0	0	0	0	0	0	3 874
6247	Transports collectifs	-2 226	0	0	5 226	0	0	0	0	0	0	0	3 000
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	8 369	0	0	0	0	0	0	0	8 369
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	201	0	0	0	0	0	0	0	201
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	12 680	0	0	0	0	0	0	0	12 680
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	1 430	0	0	0	0	0	0	0	1 430
6283	Frais de nettoyage des locaux	-761	0	0	11 327	0	0	0	0	0	0	0	10 566
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	1 262	0	0	0	0	0	0	0	1 262
6358	Autres droits	0	0	0	138	0	0	0	0	0	0	0	138
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	864 358	0	0	0	0	0	0	0	864 358
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	279 780	0	0	0	0	0	0	0	279 780
6331	Versement de transport	0	0	0	2 098	0	0	0	0	0	0	0	2 098
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	410	0	0	0	0	0	0	0	410
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	5 742	0	0	0	0	0	0	0	5 742
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	275 884	0	0	0	0	0	0	0	275 884
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	144 499	0	0	0	0	0	0	0	144 499
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0	0	0	72 399	0	0	0	0	0	0	0	72 399
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	75 527	0	0	0	0	0	0	0	75 527
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0	0	0	4 519	0	0	0	0	0	0	0	4 519
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	472	0	0	0	0	0	0	0	472
6466	Versement au F.N.C. supplément familial	0	0	0	1 322	0	0	0	0	0	0	0	1 322
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	1 705	0	0	0	0	0	0	0	1 705

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	14 993	0	0	0	0	0	0	0	14 993
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0	0	0	14 492	0	0	0	0	0	0	0	14 492
658822	Aides	0	0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	500
65888	Autres	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 500	0	0	0	0	0	0	0	3 500
6714	Bourses et prix	0	0	0	3 500	0	0	0	0	0	0	0	3 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	36 511	0	0	0	0	0	0	0	36 511
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	36 511	0	0	0	0	0	0	0	36 511
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0	0	0	36 511	0	0	0	0	0	0	0	36 511
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		-250 000	0	0	1 559 433	0	0	0	0	0	0	0	1 309 433
Recettes réelles		-250 000	0	0	1 324 530	0	0	0	0	0	0	0	1 074 530
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	39 360	0	0	0	0	0	0	0	39 360
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	3 155	0	0	0	0	0	0	0	3 155
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	36 020	0	0	0	0	0	0	0	36 020
70688	Autres prestations de services	0	0	0	185	0	0	0	0	0	0	0	185
73	Impôts et taxes	0	0	0	307	0	0	0	0	0	0	0	307
7388	Autres taxes diverses	0	0	0	307	0	0	0	0	0	0	0	307
74	Dotations et participations	-250 000	0	0	1 284 637	0	0	0	0	0	0	0	1 034 637
74718	Autres participations Etat	0	0	0	286 300	0	0	0	0	0	0	0	286 300
7472	Participat* Régions	-250 000	0	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	250 000
74746	Participat* Autres communes	0	0	0	460 000	0	0	0	0	0	0	0	460 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	0	0	5 128	0	0	0	0	0	0	0	5 128
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	33 209	0	0	0	0	0	0	0	33 209
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	223	0	0	0	0	0	0	0	223
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	223	0	0	0	0	0	0	0	223
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	41 964	0	0	0	0	0	0	0	41 964
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	41 964	0	0	0	0	0	0	0	41 964
777	Quote-part subv invest transfé résul	0	0	0	41 964	0	0	0	0	0	0	0	41 964
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	192 940	0	0	0	0	0	0	0	192 940

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	09/01/2013
L	Matériel classique	10	09/01/2013
L	Matériel de bureau électrique et électronique	10	09/01/2013
L	Matériel informatique	5	09/01/2013
L	Mobilier	15	09/01/2013
L	Subventions équipement versées pour biens immobiliers ou install	15	09/01/2013
L	Subventions équipement versées pour biens mobiliers	5	09/01/2013
L	Voitures	10	09/01/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
16/06/2020	IMPRIMANTES *2 LASER OKI + TONERS	3 734,00	0,00	5
10/09/2020	CONTAINER	3 096,00	0,00	10
24/09/2020	MOBILIER CAFET - RENTREE 2020 2021	520,80	0,00	15
30/09/2020	BOITIER D850 SERIE 6072575	3 090,00	0,00	10
30/09/2020	BOITIER D750 SERIE 6224150	1 399,00	0,00	10
30/09/2020	OBJECTIF 105MM/2.8G SERIE 2307957	859,00	0,00	10
30/09/2020	OBJECTIF 35MM/1.8G SERIE 3648293	166,80	0,00	10
02/10/2020	ASUS VIVOBOK FLIP TP412FA EC442T	1 344,00	0,00	5
02/10/2020	VIDEO XIOMI MI LASER 150	2 880,00	0,00	5
02/10/2020	BLACKMAGIC DESIGN POCKET CAM 4K	1 618,80	0,00	5
02/10/2020	SAMSUNG PORTABLE SSD T5 MU-PA1T0	222,00	0,00	5
02/10/2020	ACER ASPIRE C24 - 963	826,80	0,00	5
05/10/2020	CUISINE ETUDIANTS	1 432,00	0,00	15
08/10/2020	IMAC 21" 4K HEXA I5 3GHZ/16GO SERIE SH12DDHGV07F6-HPG0F6-HW507F6	5 996,99	0,00	5
08/10/2020	IMAC21" 4K HEXA I5 3GHZ/16GO N SERIE SH12DDHWD07F6-J4V07F6	3 997,99	0,00	5
08/10/2020	MACBOOK AIR 13"BCORE I5 SERIE SPVDF2PNMNX-2RLMNX	2 498,71	0,00	5
08/10/2020	IPAD 10.2" 32GO SERIE SDMQD4JM3MF3M-SDMRD6AE5MF3M	1 167,91	0,00	5
08/10/2020	IPAD 10.2" 128GO SERIE SF9FD55QDMF3Q	489,30	0,00	5
08/10/2020	IMAC 27" 5K 3.6GHZ/8GB SERIE SH12D9HCGPN78	3 351,00	0,00	5
13/10/2020	SYNOLOGY DISK - RENTREE 2020 2021	756,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
16/10/2020	PRESENTOIRS *6 STRAT MAGNETIQUE PANNEAUX AFFICHAGE	3 211,13	0,00	15
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		42 658,23	0,00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,80	4,80	2,07	0,00	2,07
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif 2e classe	C	0,00	0,80	0,80	0,57	0,00	0,57
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Hors-Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	1,49	1,49	0,00	0,69	0,69
Adjoint technique	C	0,00	1,49	1,49	0,00	0,69	0,69
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	3,50	9,50	6,50	1,50	8,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur d'établissement d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique	A	3,00	3,50	6,50	3,50	1,50	1,50
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	5,79	15,79	8,57	2,19	10,76

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A	CDD
Professeur d'enseignement artistique	A	CULT		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Professeur d'enseignement artistique	A	CULT		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS : Médico-social.
SP : Services médicaux.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

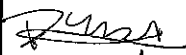

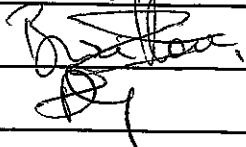

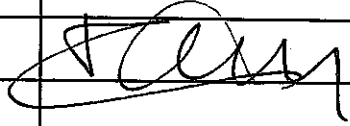
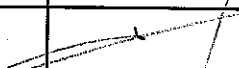
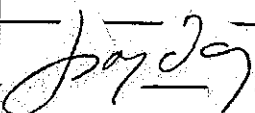
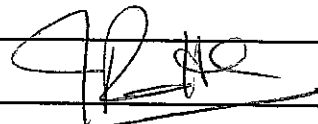
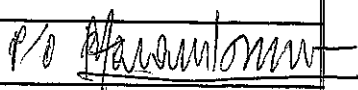
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

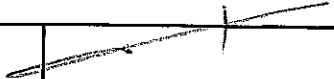
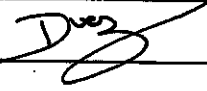
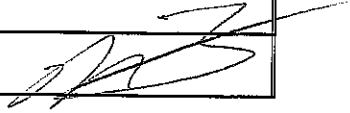
Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par (1) Le Président.
 A Cambrai, le 26/03/2021
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Cambrai, le 01/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Abdelhakim ARTIBA	
Arnaud HUFTIER	
Axel DURAND	
Camille LEULEU	
David BRAILLON	
Dominique GAILLARD	
Francis NOBLECOURT	
Françoise DEMONTFAUCON	
Françoise LAISNE	
Frederic VAESEN	
Hilaire MULTON	
Jacques RICHARD	
Jeannine BERTHELOOT	
Laurence SAYDON	
Lisa AFFORTI	
Marie-Anne DELEVALLEE	
Marjorie GOSSELET	
Martine RATTE	
Mathias SCHWEIZER	
Michel LALANDE	
Olivier GOBERT	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Pascal BRUNIAUX	
Pascal DUEZ	
Raymond YEDDOU	
Rose-Marie DEVIGNES	
Sonia LANCEL	
Sylvie LABADENS	
Virginie WIART	

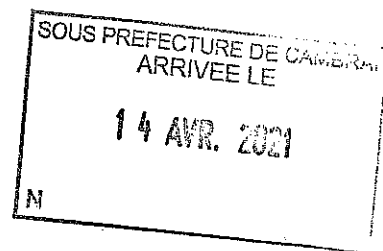
Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

12/04/2021
A Cambrai, le

12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESSEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(e)s : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAUX.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

.....

Délibération n° 2021/7

Affectation de résultat 2020

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de clôture de fonctionnement de 195 379,33 € retracé dans le tableau ci-après.

Affectation de résultat de l'exercice 2020

	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Report des résultats 2019	Résultat 2020
Résultat de fonctionnement	1 065 942,78 €	1 116 493,13 €	192 939,63 € 2 R00	243 489,98 €
Résultat d'investissement avant RAR	84 621,82 €	57 799,67 €	-21 288,50 € 1 D00	-48 110,65 €
Résultat de l'exercice 2020				195 379,33 €

1- Résultat de la section de fonctionnement	243 489,98 €
2- Résultat de la section d'investissement	-48 110,65 €
3- Résultat global	195 379,33 €

Financement des restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Affectation

SI -R001	-48 110,65 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	-48 110,65 €
SF- R002	195 379,33 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1 068) du déficit d'investissement de 48 110,65 €
- affectation à la section de fonctionnement (R002) de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 195 379,33 €.

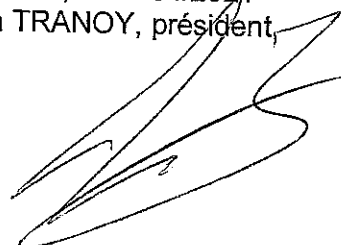
Le conseil d'administration approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2021 et de l'affichage le 12/04/2021

Membres	17
Présents	12
Votants	11
Procurations	3
Pour	14
Contre	
Abstention	

Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président,



14 AVR. 2021

N

École supérieure d'art de Cambrai

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(e)s : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

.....

Délibération n° 2021/8

Adoption du budget primitif 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'EPCC a présenté un rapport sur les orientations budgétaires de l'école dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif, lors du conseil d'administration du 18 février 2020.

Le budget primitif est présenté sous la forme d'un unique budget principal. Il vous est proposé de l'adopter en votant celui-ci par chapitre.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap. / Art.	Libellés	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Produits des services (inscriptions, etc.)	43 950 €	38 190 €	-15,1%
73	Taxe d'apprentissage	400 €	300 €	-33,3%
74748	Participations ville de Cambrai	484 000 €	475 000 €	-1,9%
74718	Participations État / DRAC	265 100 €	276 300 €	4,1%
7472	Participation Région	250 000 €	250 000 €	0,0%
7488	Autres participations et attributions	53 050 €	37 582 €	-41,2%
77	Produits exceptionnels	2 000 €	0 €	
042 / 777	Amortissement des subventions	42 000 €	0 €	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	192 940 €	195 379 €	1,2%
Total recettes de fonctionnement		1 333 440 €	1 272 751 €	-4,8%

Dépenses de fonctionnement

Chap. / Art.	Libellés	BP 2020	BP 2021	Évolution
011	Charges à caractère général	186 638 €	216 665 €	13,9%
012	Charges de personnel	927 085 €	958 011 €	3,2%
65	Autres charges de gestion courante	15 000 €	2 002 €	-649,3%
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	3 982 €	-25,6%
022	Dépenses imprévues	0 €	14 750 €	
023	Virement à la section d'investissement	159 716 €	41 560 €	-284,3%
042 / 6811	Dotations aux amortissements	40 000 €	35 781 €	-11,8%
Total dépenses de fonctionnement		1 333 440 €	1 272 751 €	-4,8%

La section d'investissement

Recettes d'investissement

Chap. / Art.	Libellés	BP 2020	BP 2021	Évolution
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 289 €	48 111 €	55,8%
40	Amortissements	40 000 €	35 781 €	-11,8%
021	Virement de la section de fonctionnement	159 716 €	41 560 €	-284,3%
Total recettes d'investissement		221 005 €	125 452 €	-76,2%

Dépenses d'investissement

Chap. / Art.	Libellés	BP 2020	BP 2021	Évolution
2051	Logiciels	17 716 €	18 000 €	1,6%
2181	Installations générales, agencements	0 €	12 000 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	53 500 €	12 000 €	-345,8%
2184	Mobilier	51 000 €	12 000 €	-325,0%
2188	Autres immobilisations corporelles	56 415 €	12 991 €	-334,3%
020	Dépenses imprévues	0 €	10 350 €	
040	Amortissement des subventions	42 000 €	0 €	
D001	Déficit d'investissement reporté	374 €	48 111 €	
Total dépenses d'investissement		221 005 €	125 452 €	-76,2%

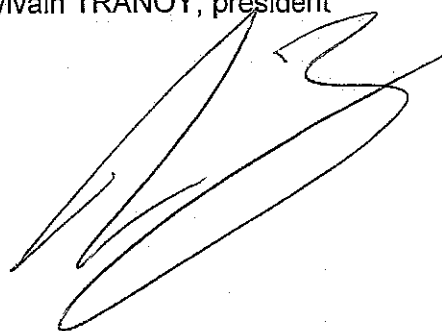
Le conseil d'administration adopte le budget primitif 2021 joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2021 et de l'affichage le 12/04/2021

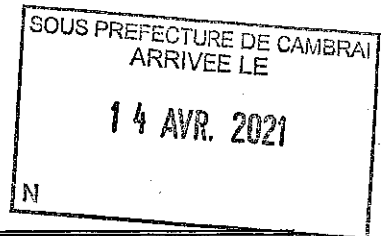
Membres	17
Présents	12
Votants	11
Procurations	3
Pour	14
Contre	
Abstention	

Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président



Transmis en
Sous-Préfecture
le 12/04/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Autre établissement public administratif local - École supérieure d'art de
Cambrai (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002731600021

POSTE COMPTABLE : RECETTE MUNICIPALE DE CAMBRAI

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget principal ÉSAC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.


Code INSEE 59122	École supérieure d'art de Cambrai Budget principal ÉSAC	BP 2021
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	80,14 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,96 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,22 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 272 751,15	1 077 371,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 195 379,33
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 272 751,15	1 272 751,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	77 340,88	125 451,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 48 110,65	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		125 451,53	125 451,53
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 398 202,68	1 398 202,68

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	186 638,00	0,00	216 665,24	216 665,24	216 665,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	927 085,17	0,00	958 011,43	958 011,43	958 011,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	2 002,00	2 002,00	2 002,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 128 723,17	0,00	1 176 678,67	1 176 678,67	1 176 678,67
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	3 981,60	3 981,60	3 981,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		14 750,00	14 750,00	14 750,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 133 723,17	0,00	1 195 410,27	1 195 410,27	1 195 410,27
023	Virement à la section d'investissement (5)	159 716,46		41 559,88	41 559,88	41 559,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		35 781,00	35 781,00	35 781,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		199 716,46		77 340,88	77 340,88	77 340,88
TOTAL		1 333 439,63	0,00	1 272 751,15	1 272 751,15	1 272 751,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 950,00	0,00	38 190,00	38 190,00	38 190,00
73	Impôts et taxes	400,00	0,00	300,00	300,00	300,00
74	Dotations et participations	1 052 100,00	0,00	1 038 881,82	1 038 881,82	1 038 881,82
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 096 500,00	0,00	1 077 371,82	1 077 371,82	1 077 371,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 098 500,00	0,00	1 077 371,82	1 077 371,82	1 077 371,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	42 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 140 500,00	0,00	1 077 371,82	1 077 371,82	1 077 371,82

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	195 379,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	77 340,88
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

École supérieure d'art de Cambrai - Budget principal ÉSAC - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 716,46	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	160 914,83	0,00	48 990,88	48 990,88	48 990,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	178 631,29	0,00	66 990,88	66 990,88	66 990,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	10 350,00	10 350,00	10 350,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	10 350,00	10 350,00	10 350,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	178 631,29	0,00	77 340,88	77 340,88	77 340,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	220 631,29	0,00	77 340,88	77 340,88	77 340,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	48 110,65
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 451,53
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	21 288,50	0,00	48 110,65	48 110,65	48 110,65
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 288,50	0,00	48 110,65	48 110,65	48 110,65
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 288,50	0,00	48 110,65	48 110,65	48 110,65
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	159 716,46	0,00	41 559,88	41 559,88	41 559,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	40 000,00	0,00	35 781,00	35 781,00	35 781,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	199 716,46	0,00	77 340,88	77 340,88	77 340,88

École supérieure d'art de Cambrai - Budget principal ÉSAC - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	221 004,96	0,00	125 451,53	125 451,53	125 451,53

+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00

=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					125 451,53

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	77 340,88
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	216 665,24		216 665,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	958 011,43		958 011,43
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 002,00		2 002,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 981,60	0,00	3 981,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	35 781,00	35 781,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	14 750,00		14 750,00
023	Virement à la section d'investissement		41 559,88	41 559,88
Dépenses de fonctionnement – Total		1 195 410,27	77 340,88	1 272 751,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	48 990,88	0,00	48 990,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 350,00		10 350,00
Dépenses d'investissement – Total		77 340,88	0,00	77 340,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	48 110,65
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 451,53
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	38 190,00		38 190,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	300,00		300,00
74	Dotations et participations	1 038 881,82		1 038 881,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 077 371,82	0,00	1 077 371,82

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	195 379,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		35 781,00	35 781,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		41 559,88	41 559,88
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	77 340,88	77 340,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	48 110,65
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 451,53
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	186 638,00	216 665,24	216 665,24
60611	Eau et assainissement	1 000,00	450,00	450,00
60612	Energie - Electricité	18 000,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	1 000,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	0,00	300,00	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	1 800,00	1 800,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 200,00	1 200,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	8 600,00	8 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	423,99	423,99
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	1 202,57	1 202,57
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	90,00	90,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	9 000,00	35 610,68	35 610,68
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	9 500,00	9 500,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	14 000,00	14 000,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	20 000,00	17 500,00	17 500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	12 700,00	12 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	1 450,00	1 450,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6358	Autres droits	138,00	138,00	138,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	927 085,17	958 011,43	958 011,43
6218	Autre personnel extérieur	270 000,00	278 369,87	278 369,87
6331	Versement mobilité	2 500,00	2 200,00	2 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 500,00	6 000,00	6 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	299 585,17	284 360,49	284 360,49
64131	Rémunérations non tit.	180 000,00	227 076,07	227 076,07
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	72 700,00	72 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	75 600,00	75 600,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	4 600,00	4 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	2 790,00	2 790,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	1 450,00	1 450,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	1 865,00	1 865,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	2 002,00	2 002,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	15 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	0,00	2,00	2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 128 723,17	1 176 678,67	1 176 678,67
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	3 981,60	3 981,60
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	3 981,60	3 981,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	14 750,00	14 750,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 133 723,17	1 195 410,27	1 195 410,27
023	Virement à la section d'investissement	159 716,46	41 559,88	41 559,88

École supérieure d'art de Cambrai - Budget principal ÉSAC - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	40 000,00	35 781,00	35 781,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	40 000,00	35 781,00	35 781,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		199 716,46	77 340,88	77 340,88
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		199 716,46	77 340,88	77 340,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 333 439,63	1 272 751,15	1 272 751,15

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 950,00	38 190,00	38 190,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	35 000,00	35 000,00
70688	Autres prestations de services	450,00	190,00	190,00
73	Impôts et taxes	400,00	300,00	300,00
7388	Autres taxes diverses	400,00	300,00	300,00
74	Dotations et participations	1 052 100,00	1 038 881,82	1 038 881,82
74718	Autres participations Etat	265 100,00	276 300,00	276 300,00
7472	Participat° Régions	250 000,00	250 000,00	250 000,00
74748	Participat° Autres communes	484 000,00	475 000,00	475 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	3 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	50 000,00	37 581,82	37 581,82
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 096 500,00	1 077 371,82	1 077 371,82
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 098 500,00	1 077 371,82	1 077 371,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	42 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	42 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 140 500,00	1 077 371,82	1 077 371,82

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	195 379,33
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 272 751,15

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	17 716,46	18 000,00	18 000,00
2051	Concessions, droits similaires	17 716,46	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	160 914,83	48 990,88	48 990,88
2181	Installat° générales, agencements	0,00	12 000,00	12 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	53 500,00	12 000,00	12 000,00
2184	Mobilier	51 000,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 414,83	12 990,88	12 990,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		178 631,29	66 990,88	66 990,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 350,00	10 350,00
Total des dépenses financières		0,00	10 350,00	10 350,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		178 631,29	77 340,88	77 340,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	42 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	42 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	26 000,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	16 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		42 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		220 631,29	77 340,88	77 340,88

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	48 110,65
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 451,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 288,50	48 110,65	48 110,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 288,50	48 110,65	48 110,65
138	Autres subvent ^o invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 288,50	48 110,65	48 110,65
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	21 288,50	48 110,65	48 110,65
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	159 716,46	41 559,88	41 559,88
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	40 000,00	35 781,00	35 781,00
28051	Concessions et droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	20 000,00	20 000,00
28184	Mobilier	3 500,00	7 890,50	7 890,50
28188	Autres immo. corporelles	20 000,00	7 890,50	7 890,50
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	199 716,46	77 340,88	77 340,88
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	199 716,46	77 340,88	77 340,88
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	221 004,96	125 451,53	125 451,53

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		125 451,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	12 000	0	53 341	0	0	0	0	0	0	0	77 341
- Equipements municipaux (2)		12 000	0	42 891	0	0	0	0	0	12 000	0	66 991
- Equip. non municipaux (cf/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	12 000	0	53 341	0	0	0	0	0	12 000	0	77 341
RAR N-1 et reports	0	0	0	48 111	0	0	0	0	0	0	0	48 111
Total cumulé dépenses d'investissement	0	12 000	0	101 452	0	0	0	0	0	12 000	0	125 452
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	125 452	0	0	0	0	0	0	0	125 452
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	125 452	0	0	0	0	0	0	0	125 452

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	1 002 595	13 000	221 707	5 000	0	0	0	0	30 450	0	1 272 751
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	1 002 595	13 000	221 707	5 000	0	0	0	0	30 450	0	1 272 751
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	1 035 832	0	41 540	0	0	0	0	0	0	0	1 077 372
RAR N-1 et reports	0	0	0	185 379	0	0	0	0	0	0	0	185 379
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 035 832	0	236 919	0	0	0	0	0	0	0	1 272 751

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses investissement	0	12 000	0	53 341	0	0	0	0	0	12 000	0	77 341
	Dépenses réelles	0	12 000	0	53 341	0	0	0	0	0	12 000	0	77 341
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	10 350	0	0	0	0	0	0	0	10 350
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	18 000	0	0	0	0	0	0	0	18 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	12 000	0	24 991	0	0	0	0	0	12 000	0	48 991
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

	Total recettes investissement	0	0	0	125 452	0	0	0	0	0	0	0	125 452
	Recettes réelles	0	0	0	48 111	0	0	0	0	0	0	0	48 111
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	48 111	0	0	0	0	0	0	0	48 111
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sec* de fonctionnement	0	0	0	77 341	0	0	0	0	0	0	0	77 341
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	41 560	0	0	0	0	0	0	0	41 560
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	36 781	0	0	0	0	0	0	0	36 781

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
		0	1 002 595	13 000	221 707	5 000	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de fonctionnement		0	1 002 595	13 000	221 707	5 000	0	0	0	0	0	0	1 272 751
Dépenses réelles		0	1 002 595	13 000	144 366	5 000	0	0	0	0	0	0	1 195 410
011	Charges à caractère général	0	44 881	13 000	128 634	5 000	0	0	0	0	0	0	216 685
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	958 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	958 011
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	14 750	0	0	0	0	0	0	0	14 750
65	Autres charges de gestion courante	0	2	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	2 002
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 982	0	0	0	0	0	0	0	3 982
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	77 341	0	0	0	0	0	0	0	77 341
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	41 560	0	0	0	0	0	0	0	41 560
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0	0	0	35 781	0	0	0	0	0	0	0	35 781

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	1 035 832	0	41 540	0	0	0	0	0	0	0	1 077 372
	Recettes réelles	0	1 035 832	0	41 540	0	0	0	0	0	0	0	1 077 372
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	38 190	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	38 190
74	Dotations et participations	0	1 035 832	0	3 050	0	0	0	0	0	0	0	300
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 035 832
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre													
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat ⁿ ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	
L	Matériel classique	10	09/01/2013
L	Matériel de bureau électrique et électronique	10	09/01/2013
L	Matériel informatique	5	09/01/2013
L	Mobilier	15	09/01/2013
L	Subventions équipement versées pour biens immobiliers ou install	15	09/01/2013
L	Subventions équipement versées pour biens mobiliers	5	09/01/2013
L	Voitures	10	09/01/2013

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,80	4,80	4,80	1,57	0,00	1,57
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif 2e classe	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,57	0,00	0,57
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	1,49	1,49	1,49	0,00	0,69	0,69
Adjoint technique	C	0,00	1,49	1,49	1,49	0,00	0,69	0,69
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	3,50	9,50	9,50	5,50	2,50	8,00
Assistant d'enseignement artistique		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur d'établissement d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique	A	4,00	3,50	7,50	7,50	4,50	1,50	6,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	5,79	15,79	15,79	7,07	3,19	10,26

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotient de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotient de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH		0,00		CDD
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A	CULT		0,00		CDD
Professeur d'enseignement artistique	A	CULT		0,00		CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Professeur d'enseignement artistique	A	CULT		0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1er alinéa, accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2ème alinéa, accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les emplois de cette catégorie sont occupés par des titulaires de la catégorie A.

3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 10 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n° 2012-347; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

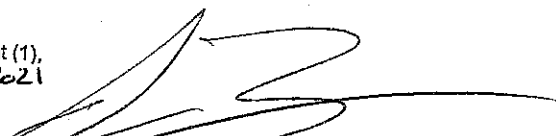
Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par Le Président (1),
A Cambrai, le 26/03/2021
Le Président,



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
14 AVR. 2021
N

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Cambrai, le 01/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

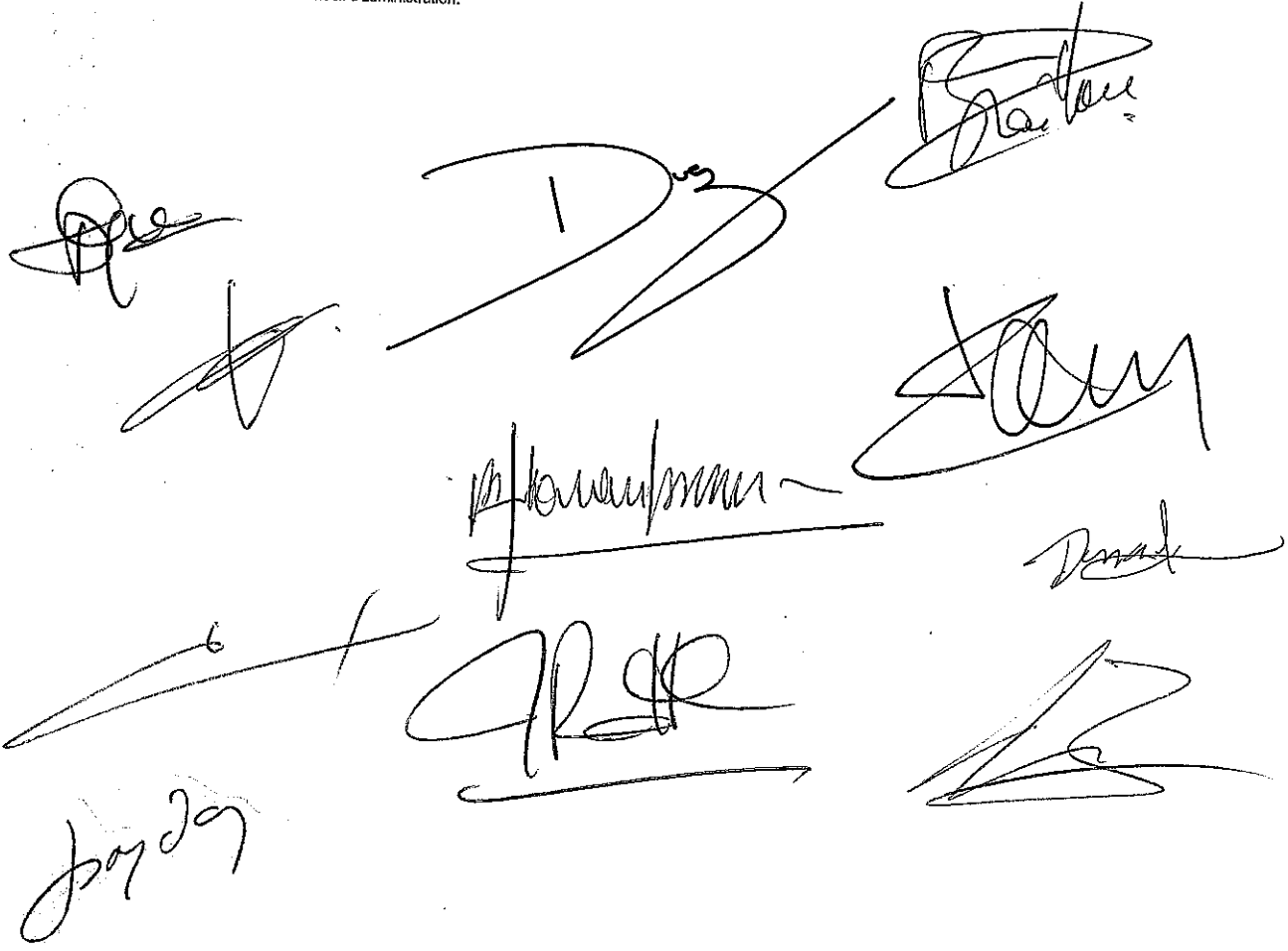
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A Cambrai, le

12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.



École supérieure d'art de Cambrai

14 AVR. 2021

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021

N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'EPCC

Le premier avril deux mille vingt et un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 26 mars 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, M. Pierre HARAMBURU représentant M. Michel LALANDE, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESEN, Mme Camille LEULEU, M. Axel DURAND.

Pouvoirs : M. Pascal BRUNIAUX a donné procuration à M. Jacques Richard, Mme Virginie WIART à M. Sylvain TRANOY et M. Arnaud HUFTIER à Mme Laurence SAYDON.

Excusé(e)s : M. Pascal BRUNIAUX, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Sonia LANCEL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISAU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Sandrine FRERE.

Le quorum étant atteint et les membres du conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et les statuts de l'établissement, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

.....

Délibération n° 2021/9

Organisation du concours d'admission commun ÉSAC-ÉSAD

Vu l'arrêté du 16 juillet 2016 modifié relatif à l'organisation des enseignements supérieurs d'arts plastiques pour les établissements délivrant des diplômes nationaux,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu la circulaire de la direction générale de la création artistique du Ministère de la culture du 5 mars 2021 relative aux conditions d'admission dans les écoles d'arts,

Les écoles supérieures d'art de Valenciennes et de Cambrai se sont associées pour organiser en commun le concours d'admission en 1^{ère} année pour la rentrée 2021/2022.

Outre une meilleure orientation des candidats (design espace / graphique), cette mutualisation permet de réduire les frais des postulants à 30 € au lieu de 60 € puisqu'un seul droit d'inscription est versé et qu'un seul déplacement suffit pour candidater aux deux écoles.

Les sujets ont été élaborés par les équipes pédagogiques des deux établissements.

Les membres du jury seront composés à part égale par les enseignants de l'ÉSAC et de l'ÉSAD.

Compte-tenu du contexte sanitaire, les épreuves théoriques et les oraux auront lieu à distance le 6 avril 2021.

Un bilan de ce concours commun sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve l'organisation du concours d'admission commun ÉSAC-ÉSAD pour la rentrée 2021/2022.

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,
M. Sylvain TRANOY, président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2021 et de l'affichage le 12/04/2021

Membres	17
Présents	12
Votants	11
Procurations	3
Pour	14
Contre	
Abstention	

Fait à Cambrai, le 02/04/2021
M. Sylvain TRANOY, président

